



SEANCE DU 19 juin 2023

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal du 20 mars 2023. 420
2. Compte 2022. 421
3. Révision du Règlement Communal d'Organisation (RCO). 432
4. Développement de l'interpellation de Mme Caroline DAYEN intitulée : « Parkings d'échange (P+R) dans le Chablais - Etude de planification intercantonale ? ». 449
5. Développement du postulat de Mme Aline CALOZ et Mme Diane CASPANI-THURRE intitulé : « Pour un Prix du Vivre-ensemble ? ». 451
6. Développement du postulat de M. David CARDOSO et Mme Caroline DAYEN intitulé : « MobiChablais, quelle suite? ». 452
7. Réponse au postulat de Mme Mama Jacky TUOR nommé : « Favoriser le maintien à domicile de nos aînés par une diversification de leurs prises en charge, notamment par des personnes migrantes ». 456
8. Réponse au postulat de Mme Chantal COPPEX nommé : « Amélioration des canaux de communication de la Ville ». 458
9. Réponse à la question écrite de Mme Mathilde MOTTET nommée : « L'engagement de Monthey pour l'égalité salariale : où en est-on ? ». 462
10. Divers. 463
11. Annexes. 467



1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal du 20 mars 2023.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

Je vous souhaite la bienvenue et ouvre officiellement le Conseil général du 19 juin 2023 dans la nouvelle Salle de la Gare fraîchement inaugurée. Je salue la présence de : monsieur Stéphane Coppey, président de la Ville ; les membres du Conseil municipal ; monsieur Simon Schwery, secrétaire municipal ; les chefs de service présents ; monsieur Khaled Hachem, responsable de la salle ; les représentants de la presse ; ainsi que les citoyens présents dans le public.

La convocation vous est parvenue le 16 mai 2023, soit dans les délais impartis par notre règlement. Nous pouvons donc siéger.

Je passe la parole à M. Burri pour l'appel nominatif.

Intervention de M. Robert Burri (PS-GC), secrétaire du Conseil général

AMBROZINHO Adrienne, ANTHAMATTEN Carole, BELLWALD Antoine, BERGER Claude excusé, BERNER Alain excusé, BESSE Claude, BLUMENTHAL Blanka retard annoncé, BOEMI Jean-Charles, BORGEAUD Clément, BORGEAUD Joséphine, BRESSAN CESCATO Karine, BREU Catherine, BURRI Robert, CAILLET-BOIS Fabrice, CALOZ Aline, CARDOSO David, CARRUZZO Catherine, CASPANI THURRE Diane, CHALOKH Sara excusée, CHRISTE Lucien, CLERC Yvan, CONTAT Céline, COPPEX Chantal, COTTET Guillaume, COUTURIER Mathieu, CRAUSAZ Sandy, CRISTINA Jeanne, DAYEN Caroline, DEFAGO Sylvain, D'ERRICO Adrien, DUCHOUD Andrea, FAUST Pierre-Yves, FELLAY Selma, FRANC Mélanie, GARCIA Jonathan excusé, GISCHIG Bastien excusé, JORIS Guillaume, LABANTI Thérèse, LAUNAZ PERRIN Eliane, MARET Denis, MARIÉTAN David, MARTORANA Didier, MISSILIEZ Isabelle, MOTTET Mathilde excusée, MULTONE Nancy, MULTONE Stéphane, NANCHEN Jacqueline, NANCHEN FERNANDEZ Catherine, OSTRINI Olivier, RABOUD Damien, RIESLE Gérald, RIME Gaele, ROSERENS Pascale, ROUVINEZ Marie-Soline, ROVERC'H Angélique, SONNATI Guillaume, THÉTAZ Fabien, TUOR Mama Jacky, VISENTINI Michèle, VUADENS Laetitia.

Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Il y a donc 53 membres du Conseil général présents. Conformément à l'article 18, le quorum de 31 membres est atteint, cela nous permet de délibérer légitimement.

Le Bureau souhaite vous transmettre quelques informations :

- Nous vous prions de vous annoncer en levant la main pour prendre la parole. Notez qu'il y a un wifi de la commune qui ne nécessite pas de mot de passe.
- Au Bureau, ce soir M. Berger est remplacé par Mme Franc.
- Le Bureau vous a envoyé, à la demande de la Municipalité, un rapport sur Mobichablais.



- Nous vous rappelons la sortie estivale, le 16 septembre 2023. Sans tout vous dévoiler, vous avez remarqué que Monthey Tourisme avait le slogan Mont'Hey et bien le Bureau en a un autre pour cette sortie, qui sera Mon'They.

Nous passons maintenant à l'approbation du PV du 20 mars 2023. Est-ce qu'il y a des remarques quant au PV ? Est-ce que certains refusent le PV ? S'abstiennent ? Ce n'est pas le cas, il est accepté à l'unanimité.

Nous passons tout de suite au point 2 de l'ordre du jour.

2. Compte 2022.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Vous avez reçu de la part de la Chancellerie le 16 mai 2023, les comptes 2022 contenant le message du Conseil municipal au Conseil général.

Je remercie la Chancellerie qui a produit une note d'utilisation pour vous aider dans vos lectures.

De plus, la COGEST a étudié les comptes et nous a transmis son rapport le 9 juin dernier. Nous souhaitons remercier la COGEST de nous habituer à un rapport précis et de qualité.

La procédure sera la suivante : nous allons voter sur l'entrée en matière. Puis nous passerons à l'étude des comptes dans le détail qui se finalisera par le vote sur l'acceptation des comptes.

J'ouvre donc la discussion sur l'entrée en matière. La parole est aux chefs de groupe.

Monsieur Caillet-Bois.

Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois (LV)

Monsieur le président, madame et messieurs les conseillers municipaux, chers collègues,

Le groupe Les Verts a étudié les comptes 2022 de la Municipalité ainsi que les présentations liées. Nous remercions nos différents services municipaux, ainsi que la Commission de Gestion pour la qualité et la précision de leur travail.

Du point de vue de notre groupe, il est encourageant de constater que les comptes de l'exercice 2022 présentent un résultat bénéficiaire supérieur à celui des prévisions. Cependant, ce résultat est sans surprise et nous demeurons préoccupés par la relative faiblesse de la marge d'autofinancement, qui, faut-il le rappeler, est en baisse sur la moyenne de ces dernières années. Surtout, nous sommes préoccupés par les modifications à venir des recettes fiscales impactées par la modification de la progression à froid, qui pourraient aggraver la situation financière de notre commune.

Nous souhaitons également attirer l'attention sur 2 points importants que nous avons déjà soulevés auparavant.



Tout d'abord, la commune présente une dette nette par habitant élevée par rapport aux indicateurs cantonaux et cette situation risque de se détériorer davantage. Cela nous préoccupe quant à la capacité de la commune à gérer cette dette de manière responsable et à long terme. Ensuite, nous oublions l'importance de prendre en compte la charge financière qui résultera très probablement, ainsi que l'augmentation attendue du taux d'intérêt de la dette, étant donné l'évolution défavorable des taux d'intérêt d'emprunts. Bien que les taux des comptes présentés soient encore très faibles, nul doute que l'évolution des prochains renouvellements d'emprunts, se fera à un tarif nettement plus élevé.

Malgré ces défis, nous reconnaissons que la commune dispose d'un capital propre solide de 73,3 millions de francs, ce qui nous confère une certaine capacité à faire face aux incidences financières liées à la fiscalité, à amortir les investissements et à faire face à l'augmentation des taux d'intérêt des emprunts, dans une certaine mesure.

Sur la base des explications fournies par l'exécutif communal et les tableaux présentés, nous soutenons la recommandation du Conseil municipal d'approuver les comptes de l'exercice 2022 tels que présentés, ainsi que les crédits supplémentaires et complémentaires correspondant à la loi cantonale sur les communes. Cependant, nous insistons sur la nécessité de la gestion prudente de la dette et d'une évaluation rigoureuse des risques financiers à long terme pour garantir la stabilité financière de la commune et la pérennisation des futurs investissements.

Vous l'aurez compris, notre groupe accepte à l'unanimité l'entrée en matière et posera quelques questions.

Intervention de Mme Caroline Dayen (PLR)

Monsieur le président, madame et messieurs les conseillers municipaux, chers collègues,

Le groupe PLR a étudié les comptes 2022 avec attention.

Nous tenons tout d'abord à remercier les services communaux qui œuvrent tout au long de l'année ainsi que la commission de Gestion pour la qualité et la précision de son travail.

Les années se suivent et se ressemblent. Les comptes sont bons cette année encore avec un excédent global qui s'élève à 219'000 francs alors que le budget prévoyait une perte de 5 millions de francs.

Cette phase de fort investissement se poursuit avec des travaux d'envergure pour l'amélioration de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens.

Nous tenons à souligner que contrairement aux précédentes législatures, nous avons la chance de voir, à la présentation des comptes, que les investissements projetés sont bel et bien réalisés.

Cependant, ce cycle de réalisation implique des indicateurs qui ne sont pas bons. Notre groupe sera vigilant en temps voulu et suivra attentivement la stratégie adoptée pour le cycle de désendettement.



Le groupe PLR accepte à l'unanimité l'entrée en matière.

Intervention de Mme Karine Bressan Cescato (Le Centre)

Monsieur le président, madame et messieurs les municipaux, chères et chers collègues,

Notre groupe Le Centre a étudié avec intérêt les comptes 2022 ainsi que le rapport de la Commission de Gestion. Nous tenons à remercier les services communaux pour leur travail tout au long de l'année, la Municipalité, ainsi que la Commission de Gestion pour son travail et son rapport complet et de qualité. Il en ressort une bonne vue d'ensemble, notamment avec les 8 indicateurs financiers et leur note, mentionnés en page 8.

Les comptes sont bons, meilleurs que ceux budgétisés. Un des postes qui y contribuent sont les recettes d'investissements, de 5.5 mio plus importantes que prévues. Bien que cette différence soit largement en faveur versus budget, nous nous interrogeons sur le fait que celles-ci n'aient pas été portées au budget. Quand bien même celles-ci ne soient accordées qu'une fois les travaux finis, dans un souci de transparence et d'avoir un budget au plus proche de la réalité, une mention aurait quand même pu être portée au budget.

Concernant le service autofinancé « Égouts » notre groupe rejoint les préoccupations de la COGEST quant à la vigilance à apporter sur l'évolution en 2023 afin de ne pas puiser dans les réserves, et invite à l'anticipation plutôt qu'à la surréaction.

Selon le budget 2023, il est prévu l'arrêt du cycle important d'investissements dans les 4 ans. Investissements, qui nous le rappelons, sont nécessaires à notre ville, et à sa qualité de vie. A l'issue de ces 4 ans et de l'arrêt du cycle important d'investissements, quelle sera la stratégie à mettre en place en vue de diminuer l'importante dette qui, selon la planification 2022 à 2026, aura presque doublé ? comment pourra-t-on voir une diminution de l'endettement net ? Quelle planification sur les frais de fonctionnement qui en découlent ?

Notre groupe accepte à l'unanimité l'entrée en matière.

Intervention de M. Fabien Thétaz (PS-GC)

Monsieur le président, mesdames, messieurs de la Municipalité, chères et chers collègues,

Le groupe PS et Gauche citoyenne a examiné avec attention les comptes 2022 et remercie la Municipalité et ses services pour leur préparation. Nous remercions également la Commission de Gestion pour son rapport exhaustif. Notre groupe constate avec satisfaction que les comptes 2022 bouclent sur un excédent de revenus de 220'000, soit 5,2 millions de plus et avec une marge d'autofinancement plus élevée par rapport aux dernières années.

Nous ne pouvons que nous réjouir de ce résultat qui traduit la bonne santé financière de la commune.



On constate toutefois que le Conseil municipal a une nouvelle fois significativement sous-estimé les recettes fiscales. Nous sommes bien conscients de la difficulté d'estimer précisément ces recettes et la nécessité d'une certaine prudence, mais nous appelons à nouveau le Conseil municipal à faire des évaluations le plus réalistes possible.

Nous constatons également que le traitement des déchets réalise un excédent de revenus de 266'000 francs suite à l'augmentation de la taxe de base permettant de combler la moitié de son découvert. Lorsque la situation financière du service le permettra, il s'agira donc de reconsidérer à la baisse, le montant de la taxe de base. Notre groupe est satisfait également par le maintien d'un niveau élevé d'investissements, avec des investissements nets en augmentation par rapport aux budgets et aux comptes 2021. Ces niveaux élevés d'investissements seront nécessaires pour accompagner la croissance démographique, améliorer l'attractivité de la ville, poursuivre les projets d'urbanisation et garantir des services publics de qualité pour toutes et tous.

Notre groupe demandera quelques précisions lors de la lecture de détails. Le groupe PS et Gauche citoyenne accepte donc l'entrée en matière. Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Est-ce qu'il y a encore des demandes de prise de parole ? Si ce n'est pas le cas, je propose à la Commission de revenir plus tard. Est-ce que la Municipalité souhaite exposer son point de vue ? Monsieur le président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Mesdames, mesdames, messieurs,

Quel plaisir de vous voir dans cette nouvelle salle !

Une situation qui se reproduit, au niveau des comptes, comme l'année passée ; une satisfaction puisqu'on a prévu un déficit de l'ordre de 5 millions et que l'on se trouve une nouvelle fois avec un bénéfice. Je crois que le mot d'ordre de l'ensemble des représentants des partis, est "attention, restons vigilants". On a une excellente situation financière, 70 millions de fortunes, nous permettant d'assumer quelques années de déficit, mais on sait aussi que nous sommes toujours dans une période d'investissement, encore pour 4 ou 5 ans et que ces investissements ont des conséquences dans les comptes liés aux amortissements.

Je tiens à souligner que les indicateurs ont changé, cela a été imposé par le canton. Mais le système n'a pas changé. En ce qui vous concerne, vous avez toujours une planification pour les 5 prochaines années. En collaboration avec un établissement bancaire de la place, on a défini qu'au niveau des coûts, on devait arriver à 5'500 francs nets par habitant et partir dans un cycle de désinvestissement, notamment en limitant les investissements et en augmentant les recettes, comme ça a été fait durant les dernières années. C'est un cycle que nous devons maîtriser finement, avec une stratégie par rapport à ces investissements.

On a bien entendu votre message. Sachez qu'on a cette sensibilité.



Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci monsieur le président.

On salue l'arrivée de madame Blumenthal. Nous sommes donc 54 membres présents.

Nous avons terminé les prises de parole pour l'entrée en matière. Si c'est bien le cas, nous allons passer au vote.

Bien l'entrée en matière est donc acceptée à l'unanimité des membres présents. Nous allons donc aller de l'avant avec l'étude des comptes dans le détail.

Nous allons passer en revue le message du Conseil municipal au Conseil général, les résultats, le compte de fonctionnement, le compte des investissements, les commentaires, le bilan, le rapport de la fiduciaire, l'annexe aux comptes, home Les Tilleuls, Electricité.

À chaque fois, le Conseil général pourra faire des remarques et poser des questions à la Municipalité. Pour que chaque personne puisse bien suivre le débat, je vous demanderai de citer systématiquement la page et le chiffre du compte. Après les réponses de la Municipalité, le Conseil général peut intervenir une seconde fois, la Municipalité répondra et nous étudierons le chapitre suivant. Enfin, nous voterons pour savoir si vous adoptez les comptes 2022 tels que présentés.

Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes sur la procédure ?

Alors, si ce n'est pas le cas, on va commencer avec :

Le message du Conseil municipal au Conseil général pp 6-13, les résultats pp 15-25, le compte de fonctionnement pp 27-97, Administration générale p 27.

Oui monsieur Thétaz.

Intervention de M. Fabien Thétaz (PS-GC)

Monsieur le président, chers collègues,

J'ai une question pour la Municipalité. À la page 31 compte 0222.3130.09 Cotisations aux associations, nous constatons une augmentation de 36'000 francs de ce poste. Le commentaire précise qu'il s'agit d'une augmentation de la cotisation à l'association des présidents de district. J'imagine qu'il s'agit des présidents des districts de Monthey.

Cette association ne nous est pas connue : pouvez-vous nous en dire plus sur le but et le fonctionnement de cette association et l'usage de son budget notamment au vu des autres instances actives au plan régional ? Merci.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Effectivement, c'est la conférence des présidents qui reçoit, par l'intermédiaire du Préfet pour la gestion de la conférence, 1 franc par habitant. On peut vous ressortir tous les détails. Il n'y a pas d'augmentation que ce soit pour Chablais région ou pour



la conférence des présidents. Il y a eu une répartition qui était différente, avant on versait 6 francs, que la région reversait à la région Chablais région.

On peut vous garantir que la conférence des présidents reçoit le même montant de 1 franc, je crois, par habitant. Si vous êtes d'accord, on cherche le détail et en attendant je réponds volontiers à une autre question.

Intervention de Mme Eliane Launaz Perrin (PS-GC)

Merci.

Excusez-moi je n'ai pas été très vive, je reviens à la page 30. Pour le traitement de l'archiviste 0222.3010.01.

L'archiviste a terminé son mandat, ce qui a été nommé, c'est le transfert qui est fait au service communal, culture, tourisme et jumelage.

Ma question est la suivante : est-ce qu'il n'y a pas l'intention d'avoir un nouvel ou une nouvelle archiviste et quelles sont les compétences requises pour qu'une personne prenne ce mandat ? Merci.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Ce sera effectivement une période transitoire puisque, vous savez, on a pris possession de ces archives en même temps que notre archiviste a pris sa retraite bien méritée.

Nous allons lundi prochainement devant le Conseil municipal avec les demandes d'augmentation de personnel et il y a une demande, d'un certain pourcentage, pour le poste d'archiviste. Un nouveau poste sera donc créé dans le budget 2024 en décembre de cette année. Vous allez vous-même valider, ou non, ce nouveau poste. Quant à la consultation de ces archives, nous devons engager un ou une professionnelle. Actuellement, dans la phase transitoire, il y a 10% d'une employée du service culturel qui est consacrée à la gestion de ces archives. On se rend bien compte que 10% sont largement insuffisants. Ce sera donc un taux supérieur, de l'ordre de 50% à peu près, qui serait lié aux archives.

Quelle est la formation souhaitée ? C'est une formation spécifique dans le monde de l'archivage. Une formation universitaire, sauf erreur de ma part. Nous allons mettre au concours dès l'année 2024 ce nouveau poste, avec un certain pourcentage, dès l'été.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

On passe aux points suivants :

- Ordre et sécurité publics, défense pp 35-42,
- Formation pp 43-52,
- Culture, sports et loisirs, églises pp 53-63,
- Santé pp 64-65,
- Prévoyance sociale pp 66-72,
- Trafic et télécommunications p 73,



Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois (LV)

Monsieur le président,

Ma question porte sur la page 77, point 62.303130.06 transports publics urbains.

Nous avons noté que les frais liés aux transports publics urbains de Mobichablais se sont élevés à un peu moins de 2 millions et demi de francs, ce qui représente une différence de 734'000 francs, soit 42% par rapport au budget initial de 1'730'000 francs.

Nous aimerions obtenir des explications concernant ces variations significatives des coûts et, plus précisément, nous souhaiterions obtenir des éclaircissements sur les points suivants :

- D'une part, le dépassement budgétaire, les raisons de ce dépassement de plus de 40% : est-ce par rapport au budget initial de Mobichablais, quels ont été les facteurs qui ont contribué à cette augmentation des coûts ? Est-ce dû à des circonstances imprévues et à des problèmes opérationnels ou encore à d'autres facteurs ?
- D'autre part, et je parle au conditionnel, nous avons également appris que les accords de sous-traitance qui étaient liés à Mobichablais, auraient dû être validés par le législatif et que cela n'est pas sans poser de potentiels problèmes pour les partenariats intercommunaux. Est-ce que vous pourriez nous dire si c'est vrai ou pas et nous indiquer comment vous prévoyez de régulariser cette situation et d'éviter des problèmes dans les années qui viennent ?

Je vous remercie.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Oui, merci monsieur le président.

Monsieur Caillet-Bois, pour la précision entre la différence entre comptes et budget, je passerai la parole à monsieur Cottet.

Si vous voulez, il y a une mauvaise information dans l'établissement du budget. Par rapport à la nécessité de consulter le Conseil général : pour nous, c'est très clair que l'on est dans des charges liées, il n'y a aucune nécessité, si ce n'est dans le cadre des budgets, que ce dossier soit soumis au Conseil général.

Maintenant, ce n'est pas l'avis de quelques communes valaisannes et nous avons récemment décidé, sous réserve de l'acceptation du Conseil général, de faire valider le nouveau règlement. Le règlement de notre organisation est le même depuis 2018, vous n'êtes pas intervenus les 5 dernières années. Il y a une opportunité puisqu'il y a un nouveau règlement avec de nouvelles entités ; je pense à Troistorrents qui vient nous rejoindre.

Nous avons décidé, par principe, de vous soumettre ce règlement qui rentrerait en vigueur au 1er janvier 2025 puisque tout sera déjà aménagé pour le 10 décembre 2023. Ce nouveau règlement vous sera soumis le 18 décembre.



Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Merci.

Merci, monsieur Caillet-Bois,

Je crois qu'on avait assez clairement traité le sujet du budget en décembre dernier. Entre-temps on vous a fait parvenir une synthèse d'un rapport qui a été demandé notamment par ce législatif, et puis l'ensemble des 8 communes qui sont partenaires de MobiChablais. Vous avez pu voir que ce rapport complet, de 45 ou 47 pages, est aussi accessible sur demande. Il y a tout. Tout est là-dessus : le résumé, la naissance et les 4 premières années d'exploitation de MobiChablais. Il y a aussi une explication, voire quasiment un mea culpa qui a été fait de la part des TPC concernant les problèmes de jeunesse. Il y a eu des soucis avec les commandes. L'intégration de tous les transports scolaires et de 4 communes supplémentaires à une même date est un exercice assez difficile. Tout le monde a, je crois, fait l'état des problèmes qui sont traités en temps réel.

Le président l'a dit aujourd'hui, il y a une volonté concertée que les 8 communes adoptent une même démarche pour faire ratifier la prolongation, la suite de la convention qui lie les communes utilisatrices et exploitantes des TPC. En principe, ce genre de document est lié à une concession fédérale, donc ce sont des échéances de 5 ou 10 ans. Il appartiendra encore, au niveau des discussions, de fixer ce calendrier. Il y a une logique qui veut la même chose pour CarPostal, pour les CFF, pour tous les transporteurs qui ont un mandat public, de lier ça avec une échéance et des concessions fédérales. Mais vous voyez aujourd'hui les discussions se tiennent au niveau de l'ensemble des 8 communes et des 8 présidents.

Pour le reste, pour essayer d'anticiper et éviter ce genre de mauvaises surprises, des mesures fortes ont été prises par la communauté d'utilisateurs. La première, c'était d'une part de geler des commandes du réseau, c'est-à-dire pacifier, réguler ou fiabiliser les transports. Vous avez lu aussi sur les diagrammes, le retour d'expérience et de ponctualité ; les courbes vont plutôt dans le bon sens. Et puis, peut-être la plus importante des mesures, c'est de demander et d'exiger de la part des TPC des budgets prévisionnels. La prochaine fois, avant l'établissement des budgets, aura lieu au mois de juillet, pour essayer d'éviter ce décalage.

Nous établissons le budget au cœur de l'été et les TPC le font en fin d'année. Il y a toujours ces quelques mois de décalage qui ont été probablement la source du problème. Une dernière chose que je peux vous dire aussi c'est que la fréquentation a quasiment doublé sur la dernière année et, à la fin du premier trimestre, est encore en augmentation de 8%. Cela veut dire que la demande est là, la réponse aussi.

Une autre nouvelle, qui sera communiquée à l'automne, c'est que la communauté tarifaire Mobilis a accepté que MobiChablais la rejoigne. Je ne vous explique pas, c'est une usine à gaz assez indigeste, mais on a la certitude maintenant qu'au moment du basculement d'horaire en décembre nous allons pouvoir rejoindre Mobilis. Cela signifie que le titre de transport que nous aurons à ce moment-là c'est un titre moderne qu'on pourra utiliser indistinctement sur les rails ou sur la route.



Donc ça avance de ce côté-là, pour répondre à votre question initiale, la prochaine grosse échéance, c'est la ratification de la convention d'utilisation pour la prochaine séance.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

- Environnement 78-86,
- Economie publique 87-92,
- Finances et impôts 93-98,
- Le compte des investissements pp99-118,
- Administration générale 99-100,
- Ordre et sécurité publics, défense 101-102,
- Formation 103-104,
- Culture, sports et loisirs, églises 105-107,
- Santé 108,
- Prévoyance sociale 109,
- Trafic et télécommunications 110,
- Environnement 113-115,
- Economie publique 116-117,
- Finances et impôts 118,
- Les commentaires pp 120-148,
- Le bilan 150-153,

Madame Multone.

Intervention de Mme Nancy Multone (EPM)

Messieurs les présidents, madame et messieurs les conseillers communaux,

Lors du Conseil général du 13 juin 2016, monsieur Damien Raboud intervenait concernant la vente de la parcelle communale numéro 743 pour la réalisation de l'îlot M Central. Cette vente a lieu le 7 octobre 2011 au prix de 2'752'000 francs, indexés à l'indice de la consommation.

En 2016, la Municipalité avait répondu à monsieur Raboud que cette somme n'était toujours pas versée et qu'elle figurait sous la rubrique "prêts" et on peut le retrouver dans le bilan sous "prêts", d'où nos questions aujourd'hui :

1. Cette somme, plus le renchérissement, ont-ils enfin été versés à la commune ?
2. Si ce n'est pas le cas, merci d'en indiquer les raisons exhaustives.
3. Dans ce cas, ce poste figure-t-il toujours dans ce même compte et pour quelle valeur (montant initial plus renchérissement) ?

Merci pour votre réponse.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Madame Multone,

Ce montant est un prêt qui fait toujours l'objet d'une inscription hypothécaire au registre foncier, donc c'est un montant qui est dû à la commune. Ce montant n'a toujours pas été versé, pour la simple et bonne raison que la date du versement doit



être fixée soit lorsque le Mcentral sera constitué en PPE ou lorsque le financier décidera de rembourser.

Donc les discussions sont en cours avec les 3 entités propriétaires du M Central pour un remboursement.

Voilà une dizaine d'années passées, donc même si on n'a pas créé de PPE ; l'idée avec la PPE est de devenir propriétaire du lot, du parking et non plus d'une servitude comme c'est le cas actuellement. Ça n'a pas été fait, pour l'instant ils gèrent ce bien immobilier à 3 propriétaires et non pas en PPE.

Nous estimons donc qu'il est temps de restituer le montant, mais nous n'avons aucun moyen de pression puisque ce sont eux qui décideront du moment du paiement. Ils ne sont pas fermés au remboursement, mais on va discuter des modalités.

En l'état actuel ce montant doit bien sûr figurer sous la rubrique « prêts », puisque ce n'est pas une donation, mais un prêt, c'est un montant qui doit donc nous être remboursé. Il faut qu'il figure dans notre bilan.

Votre remarque est intéressante par rapport au renchérissement. Jusqu'à maintenant on ne s'est pas vraiment posé la question ; on faisait un "copier-coller" du montant chaque année, parce que le renchérissement était extrêmement faible au début des années 2011-2012. Maintenant on peut se poser la question au vu du renchérissement de ces dernières années. Ils sont au courant que le montant tenait compte d'un renchérissement et ce sera le cas lors des prochains comptes. Il faut effectivement mettre un montant légèrement supérieur puisque le montant qui nous est dû officiellement doit tenir compte de l'indexation.

Intervention de Mme Nancy Multone (EPM)

Dans « prêts », le n° 1'071 en actif, nous avons un montant de 2'707'000 francs et des poussières.

Alors comment vous expliquez que ce montant a baissé par rapport à ce qu'ils nous doivent, 2'750'000 francs : on a une différence de 50'000 francs ?

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Ce n'est qu'une question de renchérissement. Il n'y a eu aucun paiement qui a été effectué. C'est un calcul qui est effectué, mais il n'y a eu aucun paiement de 50'000 francs.

Intervention de Mme Nancy Multone (EPM)

Donc dans prêt, c'est le seul élément ?

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Oui, tout le montant indiqué concerne cette hypothèque liée au M Central. Pour moi c'est très clair que cette rubrique est liée au prêt du M Central.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

On passe à la partie suivante :

- Rapport de la fiduciaire 153-155,
- Annexe aux comptes 156-165,
- Home Les Tilleuls 167-178,



- Electricité 180-192,

Nous avons terminé l'étude de détail des comptes.

Est-ce que vous voulez revenir sur l'association des districts ?

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

On est en train de contrôler. C'était 1 franc par habitant en 2021, 3 francs en 2022. J'ai eu un doute quant à cette augmentation par rapport à la décision des présidents et des communes respectives.

C'est une très bonne question, on va se renseigner. Déjà en 2023, on a pu le fractionner avec ce franc par habitant sur l'ensemble des 20 communes du district. Donc on se renseignera, mais en l'état actuel c'est bel et bien une facture de 3 francs par habitant. Cela a changé, mais, à mon sens, sans décision formelle.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Nous passons à la COGEST.

Intervention de M. Lucien Christe (PLR)

Monsieur le président du Conseil général, monsieur le président du Conseil municipal, madame la conseillère municipale, messieurs les conseillers municipaux, chers collègues,

Dans l'optique de la séance du Conseil général du jour, la Commission de Gestion s'est réunie à trois reprises pour se pencher sur les comptes 2022 de la Commune de Monthey. Lors des différentes séances, la Commission de Gestion a notamment bénéficié de la présence et des explications de M. Stéphane Coppey, président de la Municipalité ainsi que de M. Gérald Gay-des-Combes, Chef du Service « Finances & Gestion » de la Commune. Plusieurs dizaines de questions orales ont pu être posées aux précités, que nous remercions par ailleurs pour leur précieuse collaboration. En effet, les réponses fournies ont satisfait la Commission de Gestion qui relève en outre la qualité et la rapidité des échanges, tant par oral que par écrit.

De manière générale, la Commission de Gestion salue les comptes 2022 présentés par la Municipalité.

L'excédent global s'élève à 219'000 francs alors que le budget prévoyait une perte de 5 millions de francs. Il convient de mettre en exergue que les revenus financiers réalisés sont plus élevés de 7,5 millions de francs par rapport à ceux budgétés. Cette différence positive s'explique principalement par des recettes fiscales supérieures de 4,2 millions de francs à celles portées au budget, recettes liées essentiellement aux impôts spéciaux des personnes physiques ainsi qu'aux impôts des personnes morales. Ces revenus permettent d'absorber les incidences financières découlant de la réforme fiscale valaisanne. Quant aux recettes d'investissements, elles sont beaucoup plus importantes que prévues, à hauteur d'environ 5,5 millions de francs. Elles proviennent principalement de participations cantonales à certains projets, tels que la nouvelle caserne du feu ou encore la sécurisation de la Vièze. Parmi les nombreux sujets traités, la Commission de Gestion a choisi de relever quelques éléments détaillés dans son rapport, parmi lesquels les indicateurs



financiers, le Théâtre du Crochetan, les Services autofinancés « Egouts » et « Traitement des déchets », le transport public urbain ainsi que les investissements réels.

Au final, la Commission de Gestion invite le Conseil Général à accepter les comptes 2022 de la Commune de Monthey tels que présentés, ceci à l'unanimité de ses membres présents.

Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Nous allons donc passer au vote.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité moins 4 abstentions.

3. Révision du Règlement Communal d'Organisation (RCO).

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Nous ouvrons ce soir, à nouveau, une première lecture sur la révision du règlement communal d'organisation après l'acceptation d'une motion demandant son étude lors du plénum de mars dernier. La municipalité a soumis une proposition en date du 21 avril 2023 avec un message du Conseil municipal au Conseil général, un projet de RCO, et le RCO en vigueur.

Le Bureau a ensuite constitué une commission ad hoc avec comme membres : Caroline Dayen, Présidente PLR, David Mariétan, Rapporteur Le Centre, Stéphane Multone, membre Le Centre, Andrea Duchoud, membre PLR, Yvan Clerc, membre PLR, Eliane Launaz-Perrin, membre PS-GC, Olivier Ostrini, membre PS-GC, Claudy Besse, membre UDC, Sandy Crausaz, membre Les Verts.

Le Bureau remercie la commission, la municipalité ainsi que ses services pour le travail effectué et leur collaboration. Un rapport vous a d'ailleurs été adressé en date du 9 juin courant contenant les conclusions de la commission, ainsi que des amendements qui seront discutés et votés ce soir.

La procédure sera la suivante, je vais ouvrir l'entrée en matière où les chefs de groupe, la commission et la municipalité pourront faire valoir leur point de vue. Une fois acceptée, j'ouvrirai la discussion de détail où chacun pourra déposer des amendements qui seront discutés et directement votés.

Je vous propose de parcourir le règlement chapitre par chapitre. Est-ce que certains s'opposent ? S'abstiennent ? Très bien. C'est accepté à l'unanimité.

S'il y a plusieurs amendements sur le même sujet, nous les discuterons ensemble.

Pour rappel, quelques informations sur les délibérations :

Article 28 Règlements

Les règlements sont soumis au vote article par article ou, si la majorité de l'assemblée le décide, chapitre par chapitre ou en bloc. Dans les délibérations article par article, un vote de l'assemblée n'intervient que s'il y a plusieurs propositions en présence. Dans ce cas, le texte proposé par la commission est opposé en premier lieu à la



proposition présentée au cours de l'assemblée, puis, le cas échéant, à la contre-proposition du Conseil municipal. Si plusieurs propositions de modifications sont présentées, celles-ci sont tout d'abord opposées l'une à l'autre dans un ordre établi par le président. En cas d'égalité, le texte présenté par le Conseil municipal est réputé adopté. Le vote final de tout règlement se fait en principe en deux lectures, en deux séances différentes. Toutefois, le projet est accepté définitivement en première lecture, s'il obtient la majorité des deux tiers des membres présents.

J'ouvre maintenant l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

Madame Multone.

Intervention de Mme Nancy Multone (EPM)

Monsieur le président du Conseil général, monsieur le président, madame et messieurs les conseillers municipaux, chers collègues,

Notre groupe ne peut recevoir un nouveau projet du règlement communal quasi inchangé suite à un refus unanime du Conseil général lors de sa première présentation. Une revue consiste à revoir sa copie.

Concernant le rapport de la commission du règlement communal d'organisation, nous remercions les membres pour leur travail. Nous soutiendrons la proposition de diminuer le taux de 5 à 2,5% sur des recettes brutes pour les crédits d'engagement. Nous soutiendrons également la proposition de reprendre l'article de la commune de Saint-Maurice pour les communications officielles de notre commune.

Concernant les droits publics, initiative et référendum. Nous devons à nouveau corriger les allégations des rapporteurs de commission pour les pourcentages requis. Au niveau fédéral, un référendum ne nécessite pas 10%, mais environ 1 % de signatures des électeurs inscrits, soit 50'000 signatures nécessaires pour plus de 5 millions d'électeurs. Il en va à peu près de même au niveau cantonal, c'est un peu plus d'1 % plus précisément 1,35%. Pour simplifier, 50'000 signatures au niveau fédéral, 3'000 signatures au niveau cantonal et près de 2000 signatures pour la seule ville de Monthey.

Vous voulez, chers collègues, vraiment, faire taire la population ?

Lors de tous les référendums facultatifs, les élus du Conseil général ont été bafoués par la population. Posez-vous plutôt la question de savoir si le Conseil général est véritablement représentatif des électeurs.

Alors, vouloir maintenir à 20% dans le seul but, je cite, « qu'en cas de diminution du pourcentage, le rôle du Conseil général serait inutile », ceci n'est pas du tout démocratique. L'autre argument pour maintenir le statu quo est une perte financière des frais du contribuable, souvent en multipliant des objets fantasmés.

Notre groupe souhaite connaître quels sont ces objets fantasmés.

En conclusion, notre groupe maintiendra la plupart de ses amendements.



Intervention de M. Fabien Thétaz (PS-GC)

Monsieur le président, chères et chers collègues,

Le groupe PS et Gauche citoyenne a examiné attentivement le projet de règlement d'organisation dans sa deuxième mouture ainsi que le rapport de la commission ad hoc, que nous remercions.

Cette révision nous permettrait d'ancrer juridiquement la possibilité de modifier le budget par rubrique et de mettre à jour une règle fondamentale d'organisation. De plus, notre groupe souscrit totalement aux 2 principales propositions de la commission, soit l'exigence d'une information spécifique sur les crédits d'engagement dépassant de 2,5% et non plus 5% les recettes brutes du dernier exercice. Cette modification imposera une grande transparence sur les grands projets sans surcharger le Conseil général. Le Conseil général doit pouvoir apporter une appréciation à l'occasion d'un débat dédié sur une économie significativement dans le développement de la commune.

Deuxième proposition : l'ajout d'un article sur le programme de législature du Conseil municipal. Cette modification conduira le Conseil municipal à développer une vision coordonnée, pluriannuelle et transparente du développement de la commune, ce qui peut être attendu pour une ville de la taille comme la nôtre.

Finalement, les débats de la commission montrent que le nombre de signatures requis pour les référendums et l'initiative restent une pierre d'achoppement.

Je vous annonce déjà que notre groupe dépose 2 amendements : aux articles 14 et 16, en vue de remplacer 1/5^e par 1/10^e du corps électoral. Mes collègues prendront la parole lors de la lecture de détail pour vous exposer nos arguments.

Le groupe PS et Gauche citoyenne accepte l'entrée en matière sur le projet de règlement.

Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois (LV)

Monsieur le président,

Nous voilà une nouvelle fois devant cette dernière mouture du règlement communal d'organisation dont la nécessité de la refonte a fait presque l'unanimité dans cette assemblée. En préambule, le groupe des Verts remercie les services municipaux pour la nouvelle proposition ainsi que la commission ad hoc pour son travail et son rapport.

Notre groupe souhaite, en préambule, relever sa surprise de voir une proposition de la Municipalité concernant les articles 14 et 16 ; étant des initiatives et des référendums, proposer un taux de 1/5^e soit 20%. En effet, cela nous semble en contradiction avec les conclusions de la précédente commission et surtout des dernières décisions de ce Conseil. De mon point de vue et suivant la motion qui avait été adoptée au précédent Conseil, le taux de 15% présenté comme un consensus par la précédente commission aurait dû rester.

Cela étant, nous avons déjà toutes et tous exposé nos différents points de vue et arguments contradictoires, et ça sera encore le cas lors de la discussion de détail en faveur d'un taux plus bas ou plus haut, comme mon collègue l'a dit, ce sera une



pierre d'achoppement. Nul doute que cette présente assemblée sera appelée à voter une nouvelle fois sur des amendements portant sur ces thèmes centraux.

Nous appelons toutefois à la responsabilité de chacun ici, conseillères et conseillers généraux, d'accepter le résultat de ces potentiels amendements de manière démocratique afin d'accepter, en finalité, la révision de ce règlement. En effet, un nouveau refus aurait une fâcheuse conséquence sur le fonctionnement à moyen terme de cette assemblée et, faut-il le rappeler, aurait des conséquences sur le règlement d'organisation de ce Conseil.

Notre groupe accepte donc à l'unanimité l'entrée en matière et votera sur les différents amendements selon ses convictions.

Merci.

Intervention de Mme Karine Bressan Cescato (Le Centre)

Monsieur le président du Conseil général, monsieur le président de la ville, madame la conseillère municipale, messieurs les conseillers municipaux, chers et chères collègues,

Notre groupe a étudié avec attention le rapport de la commission RCO.

Nous remercions la disponibilité de la Commune et les réponses transmises à la commission, notamment par l'intermédiaire de son président Stéphane Coppey, de son Secrétaire municipal Simon Schwery.

Nous remercions également le travail de la commission et de sa présidente Caroline Dayen et décidons de suivre la majorité de ses recommandations. Cependant, sur l'article 5 du RCO, nous souhaitons maintenir le taux de 5% des recettes brutes du dernier exercice concernant les crédits d'engagement, qui, pour rappel, est une conséquence d'une information spécifique de la Municipalité pour tous les futurs projets concernés. Le taux de 5% est un usage usuel et il n'y a pas de raisons pour notre groupe d'abaisser le taux.

Notre groupe accepte à l'unanimité l'entrée en matière.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

La Commission souhaite s'exprimer maintenant ?

Intervention de Mme Caroline Dayen (PLR)

Monsieur le président, madame et messieurs les conseillers, chers collègues,

La commission ad hoc s'est réunie à deux reprises. Monsieur le président Stéphane Coppey s'est rendu disponible pour assister à notre première séance et a répondu par écrit aux questions qui en ont découlé. Nous le remercions, ainsi que la Chancellerie, pour leur disponibilité et leur rapidité.

La commission a étudié les RCO d'autres communes, relu le PV de la séance du Conseil général de décembre et pris contact avec le groupe de l'Entente afin d'examiner en détail tous les articles de la proposition du RCO du Conseil municipal.



Vous avez pu prendre connaissance dans le rapport des différents amendements que nous proposons ce soir.

Article 5 concernant les crédits d'engagement :

Nous proposons de diminuer le taux de 5 à 2,5%, ce qui fait passer le revenu brut déterminant de 4,65 millions à 2,325 millions.

En demandant au Conseil municipal la liste des crédits qui auraient été concernés durant cette législature, nous avons pu constater que 1 à 4 projets sont touchés par année.

Un exemple : la transformation en cours du Bâtiment av. du Simplon 6 pour un montant de 3.9 millions, qui accueillera notamment le service Sport, Jeunesse et Intégration aurait ainsi été concerné.

La commission pense qu'une information spécifique de la Municipalité pour des projets aussi importants est nécessaire et utile, et propose ainsi l'abaissement du taux de moitié comme le permet la Loi sur les Communes.

Article 6 alinéa 3 : nous proposons une modification de texte : modifier le "peut fonctionner" en "fonctionne" en dicastères.

La Commission propose de rajouter un article à la fin du chapitre 2. Cette partie concerne le programme de législature du Conseil municipal. Notre objectif : avoir un retour sur la vision stratégique de l'exécutif. Quels sont ses objectifs et priorités ? Soyons clairs, il n'est pas la question de longs rapports aux présentations faites par les chefs de service, mais bien d'une information émanant du président sur les enjeux politiques de la législature.

Article 11 : modifications du "et/ou" en "ou", ce qui deviendrait "commissions permanentes ou non permanentes".

Nous nous excusons de l'erreur qui s'est glissée dans le rapport. Il n'est pas question d'ajout de l'article 11 de la loi sur les communes qui concerne les dates et heure de l'assemblée primaire.

Article 12 : proposition de réécrire l'article comme suit "le Conseil municipal compose les commissions selon l'article 46 RCO" et non pas le Conseil municipal compose "librement" les commissions.

Article 21 : suite à une discussion cette semaine avec la Chancellerie, la commission vous propose une légère adaptation de la proposition figurant dans le rapport. D'après la Chancellerie, nos formulations seraient contraignantes et impliqueraient l'utilisation de tous les moyens mentionnés, ce qui n'était pas notre intention. Voici la nouvelle proposition d'amendement qui vise à réécrire complètement l'article 21 comme suit : "Les communications officielles sont rendues publiques au moins par l'un des moyens suivants :

1. Par affichage au pilier public,
2. Par insertion dans le Bulletin officiel,
3. Par publication sur internet,
4. Par publication sur le journal communal,
5. Ou par tout autre moyen tel que décidé par le Conseil municipal".



Article 22, alinéa 1, demande de modification de texte : Le Conseil municipal informe régulièrement le Conseil général et habitants sur les affaires importantes de la Commune" au lieu de "informe régulièrement les citoyens et habitants".
La commission vous propose ainsi à la majorité de ses membres d'accepter le RCO avec les 7 amendements cités ci-dessus.

Nous vous remercions pour votre attention.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

On va passer au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Nous allons continuer avec la discussion de détails chapitre par chapitre.

Est-ce qu'il y a des questions en termes d'amendements pour les articles 1 et 2 ?

Ce n'est pas le cas. Ensuite, organisation chapitre 1, le Conseil général, les articles 3, 4, 5 ?

Oui, madame Bressan Cescato.

Intervention de Mme Karine Bressan Cescato (Le Centre)

Comme mentionné dans l'entrée en matière : notre groupe était favorable à l'abaissement du taux à 2,5%. Nos arguments sont : une surcharge de travail inutile, le taux du RCO à 5% et la possibilité de voter rubrique par rubrique le budget.

Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Il n'y a pas d'autres demandes d'amendement, à part cet article 5, la proposition de la Commission ?

Très bien donc on traite maintenant de la question de la proposition de la commission pour l'article 5, qui est donc du passage du taux de 5% à 2,5%.

Est-ce qu'il y a d'autres avis sur ce point ? Est-ce que la Municipalité souhaite s'exprimer ?

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci monsieur le président.

Nous prenons note de la demande de la commission qui s'est penchée sur ce dossier de manière fort intéressante avec un rapport complet, bien décrit et bien analysé par rapport aux quelques modifications proposées.

Par rapport à cette demande de réduction, madame Dayen, vous n'avez pas trouvé judicieux de donner plus d'informations sur des dossiers importants, avec un investissement de 2 ou 3 millions. Vous l'avez dit aussi, ça passe en moyenne de 2 à 4 dossiers par année. Quatre dossiers, ce n'est pas « juste une information », il faut comprendre que c'est un point à l'ordre du jour, ça veut dire : un message du Conseil municipal au Conseil général, une commission ad hoc ou la COGEST.



Donc, systématiquement, il faut mettre en place une commission ad hoc, qui va donner son avis et ensuite venir avec le point.

Pour nous, le Conseil municipal, c'est plus intéressant, efficace et plus rapide de venir devant vous lorsqu'il y a des investissements importants.

Donc, pour nous, le Conseil municipal c'est tout à fait possible de descendre à 2,5%, on vous rend juste attentif à l'implication financière. On parle toujours de Sion qui est à 2,5%. Je rappelle que nous nous sommes actuellement à peu près à 120 millions de ménage communal.

Ces montants actuellement à 5% qui sont pertinents pour les investissements supérieurs à 4,5-4,8 millions, vont baisser.

On va se retrouver à 80-85 millions, donc on sera plus proche de 4 millions. Sion, c'est 28 millions. Donc si on reste à 5%, on se retrouvera à 12-14 millions d'investissements pour lesquels le Conseil général devrait s'exprimer de manière individuelle avec un point à l'ordre du jour, avec une commission ad hoc, avec une analyse spécifique pour le point. On peut bien imaginer que c'est un ordre de grandeur totalement différent.

Une école, qu'elle soit à Monthey ou à Sion, représente le même montant. Donc le nombre de dossiers, il est infime, voire inexistant, raison pour laquelle, l'exécutif est d'accord de baisser ce taux. Le taux en lui-même implique des investissements à 2,5% de plus de 6 millions pour une ville comme Sion. Toutes les autres villes ont maintenu le taux à 5%.

Il s'agit donc juste de vous rendre attentif au fait que c'est une implication qui peut être très forte au niveau du Conseil général.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Nous allons opposer la proposition de la commission qui demande de modifier l'article 5 en : « Un crédit d'engagement dont le montant est supérieur à 2.5% des recettes brutes du dernier exercice fait l'objet d'une information spécifique s'il est décidé pour les investissements, pour les subventions aux investissements de tiers dont les effets se déploient sur plus d'une année ou pour les engagements conditionnels (art. 77, al. 2 LCo). »

Où alors vous votez pour la proposition de la Municipalité qui est de garder un statu quo, donc les 5 %.

Nous allons passer au vote.

La proposition de la commission est acceptée avec 36 voix contre 17 pour la proposition de la Municipalité, donc le taux est abaissé de 5% à 2,5% dans l'article 5.

Nous passons au chapitre suivant : chapitre 2 Conseil municipal, les articles 6, 7, 10. Il y a une proposition de la commission de créer un nouvel article 11.

Est-ce qu'il y a d'autres propositions dans la salle ? Madame Multone.



Intervention de Mme Nancy Multone (EPM)

Article 6 : proposition de maintenir le nombre de conseillers municipaux de 3 à 15 comme la loi sur les communes le prévoit, un minimum de 3 et un maximum de 15.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole sur cette proposition ? Donc de modifier l'article 6 alinéa 3 : "le Conseil Municipal est composé de 5 à 9 membres avec le fonctionnement en dicastère" et ça deviendrait " Le Conseil municipal et composé de 3 à 15 membres".

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Juste pour simplifier, le Conseil municipal valide la proposition de « peut fonctionner » en « fonctionne », vu que c'est le même alinéa.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Article 6 alinéa 3, la commission propose "peut fonctionner" en "fonctionne". La Municipalité accepte la proposition donc elle fait maintenant partie de la proposition sauf si cela est combattu. Ce n'est pas le cas. Merci. On continue avec la proposition de l'Entente de madame Multone.

Article 6 toujours alinéa 3, on remplace « composé de 5 à 9 membres par « composé de 3 à 15 membres ». Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur cette proposition ?

Si ce n'est pas le cas, on passe au vote.

Donc la proposition d'amendement est refusée à l'unanimité moins 4 voix, en faveur de la proposition de l'Entente.

Est-ce qu'il y a une autre proposition d'amendement ?

Intervention de Mme Nancy Multone (EPM)

À rajouter : « pour le statut du président et le statut des conseillers, concernant les mandats externes assumés par tous les membres de l'Exécutif dans le cadre de leur activité d'élu, l'ensemble des défraiements sont versés au ménage communal sur un compte dédié ». Pour information pour ceux qui ne le savent pas, la pratique se fait déjà, mais on demande la même parité.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Donc il y a 2 amendements : l'ajout du même article dans l'article 9 « statut du président » ainsi que dans l'article 10 « statut des conseillers », concernant les mandats externes assumés par tous les membres de l'exécutif dans le cadre de leur activité d'élu, l'ensemble des défraiements sont versés au ménage communal sur un compte dédié.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce sujet ?



Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

La question c'est de savoir quelles sont les fonctions réellement liées à la fonction de municipal ou président, ça crée une ambiguïté dans la pratique.

Pour la plupart, il y a des mandats externes qui sont donnés, par le canton principalement, dans des structures publiques, parapubliques, voire privées. La question est autre si la personne s'engage personnellement dans une entreprise privée.

Notre système actuel a fait ses preuves et doit perdurer au vu de l'organisation de la Commune et de la rémunération de chacun des municipaux.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

On va voter ensemble les 2 propositions d'amendements de l'Entente modifiant les articles 9 et 10.

Les 2 amendements sont refusés à l'unanimité moins 4 voix.

Article 11, proposition de la commission qui propose d'ajouter un nouveau point :

« Programme de législature

1. Dans les 12 mois qui suivent son entrée en fonction, le Conseil municipal présente au Conseil général un programme de législature définissant ses objectifs et les moyens pour les atteindre.

2. Le Conseil municipal peut amender ce programme en cours de législature puis présente les modifications au Conseil général, qui en prend acte.

3. Au début de chaque année, le Conseil municipal rapporte au Conseil général sur l'état de réalisation du programme de législature ».

Est-ce que dans la salle quelqu'un souhaite s'exprimer sur le sujet ?

Dans ce chapitre 2, tout à la fin du chapitre, on ajoute un nouvel article 11 qui s'appelle "programme de législatures" et qui contient tout ce qui vient d'être proposé, c'est une proposition de la commission. Précision importante : dans le rapport, il n'y a aucune mention de l'endroit où cet article doit être ajouté. Après concertation avec la présidente de la commission, cet amendement est ajouté à l'article 11 à la fin du chapitre 2 qui concerne les compétences du Conseil municipal.

Est-ce qu'il y a encore une question ?

Intervention de Mme Nancy Multone (EPM)

On est d'accord avec la proposition avec une modification : au point 2 : "Si le Conseil municipal devait amender ce programme, il obtiendra préalablement l'aval du Conseil général".



Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Vous proposez un nouvel article 11 qui est le même à la différence que l'alinéa 2 est remplacé par votre texte, ainsi on votera l'un contre l'autre.

Madame Bressan Cescato.

Intervention de Mme Karine Bressan Cescato (Le Centre)

Nous proposons de supprimer l'alinéa 3 "Au début de chaque année, le Conseil municipal rapporte au Conseil général son état de réalisation du programme de législature".

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

On considère donc aussi cela comme un nouveau point 11 qui comprendrait uniquement les 2 premiers alinéas.

Monsieur le président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Nous comprenons tout à fait cette demande. Un tel programme a été mis en place par cette législature. Il serait intéressant de vous le présenter.

Deux remarques par rapport aux interventions et amendements de Madame Multone. Si on demande un aval pour toute modification du programme législature, cela paraît étonnant. On n'a pas vraiment à faire des modifications en cours de législature. Concrètement, je crois qu'il faut distinguer les buts de l'exécutif et du législatif. Dans un programme de législature, il y a une composition d'éléments qui va être intégrée dans une législature par rapport à l'activité d'un exécutif.

C'est le principe de la séparation des pouvoirs qui impose la nécessité à l'exécutif d'avoir ces questions.

Cette réflexion est liée à un budget de fonctionnement ou d'investissement et là, le législatif doit s'exprimer et doit faire preuve de toute son autorité par rapport à l'exécutif. Ce n'est pas au législatif de faire le programme de législature.

Concernant la deuxième remarque de madame Bressan, le Conseil municipal s'est aussi posé la question par rapport à cet article. Madame Dayen, vous avez rappelé que ce que vous demandiez c'était une présentation simple du président. Je rappellerai que le programme de législature touche à tous les domaines. Donc c'est une implication importante.

Je comprends la nécessité d'avoir un feedback de l'évolution, mais cet article est trop contraignant.

Normalement c'est au début de chaque année, donc périodiquement. Le Conseil municipal rapporte au Conseil général son état d'organisation du programme de législature. On demande un rapport de réalisation à chaque service. L'évolution n'est pas si importante d'année en année. Je pense que ce serait répétitif et une perte de temps.



Donc la Municipalité vous demande de valider uniquement les chiffres 1 et 2 et renoncer au chiffre 3 de cet article 11.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Donc la municipalité valide les points 1 et 2, mais pas le point 3.

Très bien.

Intervention de M. Guillaume Sonnati (PS-GC)

Monsieur le président du Conseil général, madame la municipale, messieurs les municipaux, chères et chers collègues,

Je me permets juste de rebondir sur les propos du président.

Si j'entends totalement l'argumentaire concernant le pilotage, l'orientation stratégique de la Municipalité, qui se doit effectivement de déterminer le programme de législature et nous le présenter, pour qu'on sache également dans quelle direction nous voulons aller, je pense que par souci de cohérence, il faut maintenir particulièrement cet alinéa 3, même si le travail peut-être quelque peu conséquent. Il faut faire preuve de synthèse pour qu'on puisse y penser l'avancée des dossiers. Cela nous donnera une certaine vision et nous permettra d'agir aux conséquences au travers de postulats, de motions en étant source de propositions.

Je pense donc que votre pouvoir consiste à piloter, à déterminer et à construire la stratégie, mais aussi à informer le Conseil général. Par souci de cohérence et de pouvoir agir du Conseil général, je pense qu'il est important qu'on soutienne la proposition de la commission en maintenant ce point 3, qui nous permettra d'être source de propositions tout au long de cette législature.

Je vous remercie de votre attention et de soutenir la proposition de la commission.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. D'autres prises de parole sur le sujet ?

Il y a une proposition de la commission d'ajouter un article avec 3 alinéas. La Municipalité ne combat pas le premier alinéa ainsi que le deuxième. Par contre, il y a un amendement sur le deuxième alinéa ainsi que sur le 3^e alinéa.

On va voter la proposition de l'alinéa 2 de l'Entente, contre la commission. Ensuite on votera l'alinéa 3 contre la commission et, au final, on votera la proposition de la commission contre la Municipalité.

Donc nouvel article 11 le programme de législature est ajouté, le premier alinéa est accepté, il n'est pas combattu.

Le deuxième alinéa: « le Conseil municipal peut amender ce programme en cours de législature puis il présente les modifications au Conseil général qui en prend note et la mouture de la commission est acceptée par la Municipalité » est combattu par une proposition de l'Entente. L'amendement de l'entente consiste à ajouter le texte : "Si le Conseil municipal devait amender ce programme, il obtiendrait préalablement l'aval du Conseil général ".



Nous allons voter sur cet amendement contre la proposition de la commission.

L'article proposé par la commission est accepté à l'unanimité des membres moins 4 [l'amendement de l'Entente est refusé].

Face au troisième alinéa, soit vous acceptez la proposition de la commission, donc l'existence de cet article, soit vous acceptez la position de la Municipalité défendue par le Centre, qui consiste à retirer cet alinéa.

Donc l'alinéa 3 [proposition de la commission] est ajouté par 35 voix pour contre 17 pour sa suppression.

Nous avons maintenant un nouvel article 11 avec 3 alinéas qui correspond à la proposition initiale de la commission. Il nous faut donc voter sur cet article dans son entier puisque la Municipalité combattait ce 3^e alinéa.

Soit vous acceptez l'article 11 comme proposé par la commission, soit vous le refusez dans son entier.

La proposition de la commission est acceptée par 44. On décale donc tous les numéros de 1 pour la suite du règlement.

On continue avec le chapitre 3 articles anciennement 11, 12, 13 et maintenant 12, 13, 14.

Est-ce qu'il y a d'autres amendements dans la salle ?

Article 11, nouvellement 12, modification du "et/ou" : "Le conseil municipal peut instituer des commissions permanentes et/ou ou non permanentes en fonction des services administratifs, des centres d'activités ou des besoins particuliers".

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

La Municipalité approuve cette modification et accepte le texte tel que proposé par la Commission.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Anciennement article 12 devenu le 13 : proposition de réécrire l'article en « Le conseil municipal compose les commissions selon l'art. 46 LCO » à la place de "Le conseil municipal compose librement les commissions.

Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur le sujet ? La Municipalité ?

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

La Municipalité approuve cette modification et accepte le texte tel que proposé par la Commission.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

On passe à l'article anciennement 14 devenu le 15.



Intervention de M. Clément Borgeaud (PS-GC)

Merci monsieur le président. Madame et messieurs les municipaux, chères et chers collègues et personnes dans le public,

Pour citer ma collègue Madame Multone, il n'y a rien de nouveau, c'est un peu comme la dernière fois. Comme évoqué par mon chef de groupe, nous souhaitons amender l'article 14 du règlement, à savoir le nombre de signatures requises pour une initiative populaire et le ramener à 10% du corps électoral.

Vous avez sans doute en tête les arguments évoqués la dernière fois par d'autres groupes du Conseil ou lors des entrées en matière pour refuser cette modification.

On a pu entendre que comparer le quota communal aux quotas cantonaux et fédéraux était une comparaison « totalement faussée dans le cadre de la récolte ».

Or, si l'on parle en termes de pourcents, c'est précisément pour comparer des données, peu importe la base analysée. Si un groupement citoyen ou politique doit récolter des signatures à hauteur de 10% de l'électorat, c'est plus compliqué que si c'est à hauteur d'un ou deux pourcents dans tous les cas, puisque c'est proportionnel à la taille du bassin de la population.

Mais je vous propose de laisser de côté ces arguments mathématiques, parce que je suis convaincu que tout le monde ici comprend ces calculs malgré les débats politiques que l'on mène.

On a pu entendre également que le Conseil général est élu par la population pour représenter ses intérêts, et que ce serait en quelque sorte dévalorisant d'abaisser ce quota de signatures.

Chères et chers collègues, l'article 1 de ce règlement précise qu'il a pour but de renforcer les droits politiques des citoyens. En tant qu'élus de ces citoyens, est-ce que ce n'est pas représenter leurs intérêts que de leur donner plus d'accès au droit politique fondamental de la Suisse qu'est le droit d'initiative ? Le droit d'initiative, c'est précisément permettre à la population de faire des propositions en dehors du système représentatif. Opposer le droit d'initiative à l'existence d'un parlement, c'est donc à mon sens un peu étrange. On ne doit pas voir là une baisse de nos compétences, mais plutôt l'exercice même de celles-ci, à savoir représenter les intérêts du peuple, en lui accordant plus de droits.

Je conclurai en adressant une autre crainte qui a déjà été évoquée, à savoir un afflux potentiel d'initiatives si le quota devait être abaissé. Admettons que tout d'un coup, des initiatives communales soient lancées plus régulièrement, autrement dit, qu'une seule initiative soit lancée, parce que de souvenir d'élus, je n'en ai pas vu passer beaucoup, et que l'on doive les traiter ici. Est-ce que ça ne rendrait pas nos séances un peu plus intéressantes ? Débattre de souhaits du peuple, par le peuple et pour le peuple, plutôt que d'écouter des rapports et des présentations à longueur de soirée, ce dont des membres de ce plénum se sont plusieurs fois plaints par le passé ?

Chères et chers collègues, encore une fois, je sais que les positions sont souvent arrêtées dans ce plénum. Mais réfléchissez-y : nous avons la chance de renforcer les droits de nos concitoyennes et concitoyens à travers l'abaissement de ce quota. Ce serait dommage de passer à côté. Je vous remercie d'y penser dans le secret de



l'isoloir, au moins mentalement, car notre groupe demande également le vote à bulletin secret. Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Les gens qui soutiennent le vote à bulletin secret sont priés de se lever. Très bien. Les 10% sont largement dépassés.

Intervention de M. Damien Raboud (UDC)

Merci monsieur le président.

Messieurs les présidents, cher municipaux, chers collègues, mesdames, messieurs, Selon que vous serez montheysans ou sédunois, les référendums seront avalisés ou non.

Mon camarade de gauche a quasiment tout dit. Comme le groupe UDC ne va pas changer son fusil d'épaule, on va rester sur les 10%. C'est vrai que depuis des années et des années, on oppose la politique à la participation citoyenne, ou le politicien à la société civile et on nous parle tous les jours de participation citoyenne ou démocratique, de consultation citoyenne, de concertation, de co-élaboration, de commission délibérative ; tous ces artifices démocratiques.

Nous on croit encore dans les outils existants comme l'initiative et le référendum. Mon collègue Borgeaud a fait le vœu pieux de bien réfléchir à 2 fois parce que ce qu'il risque d'arriver avec le 10% en 20%, c'est qu'on va justement arriver au référendum ; à la fin, je vous laisse imaginer le résultat sorti des urnes. On ne parle que d'un point.

Je commençais mon intervention en parlant des Sédunois, on en a parlé tout à l'heure avec les taux de 2,5 et 5% des investissements, je crois qu'il s'agirait d'être raisonnable et d'aller dans le sens du 10%.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. D'autres prises de parole sur le sujet ?

Intervention de Mme Caroline Dayen (PLR)

Je comprends bien votre message et/ou donc votre message de chantage de référendums. Je pense que chacun a le droit d'avoir son avis comme vous l'avez justement sur cet article. Chacun votera selon ses envies et ses convictions.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Je ne veux pas m'immiscer dans cette réflexion sur le chantage ou pas. Je crois qu'effectivement il nous appartient à tous et à toutes de prendre une décision.

La position de la Municipalité n'a pas changé. Par rapport à tous les motifs invoqués par monsieur Borgeaud qui vont à contre sens : évidemment que plus une démocratie est large, plus elle est intéressante. Si on pouvait être à 3%, 2%, voire 1% de la population, ce serait encore mieux.

Si le législatif cantonal a fixé ces 20%, c'est quasiment la totalité des communes qui l'ont intégré. Pas toutes les communes n'ont ce pouvoir d'initiative. Si on maintient



ces 20%, c'est parce qu'on estime qu'il y a un juste équilibre. Je ne reviendrai pas sur les arguments de la Municipalité. Pour nous, c'est important de maintenir ce qui a toujours prévalu et qui prévaut dans la plupart des communes valaisannes.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci.

Nous allons donc voter à bulletin secret : soit vous inscrivez 10, soit vous inscrivez 20.

Nous avons distribué 54 bulletins. Il y a 2 nuls. C'est la proposition à 10% qui a été acceptée par 28 voix contre 24.

Nous passons à l'article 15. Monsieur D'Errico.

Intervention de M. Adrien D'Errico (PS-GC)

J'annonce un amendement au niveau PS et Gauche citoyenne. Pour ne pas faire dans l'originalité, celui-ci concerne un abaissement de 20 à 10% du pourcentage du corps électoral signataire nécessaire au référendum facultatif.

Sans vouloir vous abreuver de chiffres déjà mentionnés, rappelons qu'au niveau fédéral il s'agit de récolter 50'000 signatures en 100 jours, soit 1% des électeurs inscrits ; au niveau cantonal ce sont 3000 signatures en 3 mois, soit entre 1 et 1,5% des électeurs inscrits.

Dans notre chef-lieu, le règlement communal procède déjà d'un bond de l'ordre de fois 10 en demandant la signature de 10% du corps électoral.

Chez nous, on double encore le pourcentage. Ceci n'est, à notre sens, pas digne d'une démocratie directe, fonctionnelle, intègre et soucieuse d'une patrie. Celle-là même qui a fait ses preuves aux échelons supérieurs de notre subsidiarité helvétique.

Nous nous plaignons des taux d'abstention si élevés sur notre territoire communal. Certes, commençons peut-être par cesser d'entraver les démarches citoyennes et démocratiques en demandant un travail quasi herculéen, et ce, pour donner la volonté aux citoyennes et citoyens de s'impliquer.

Un taux de 10% nous semble raisonnable et ne laissera à coup sûr pas entrevoir une explosion du nombre de référendums déposés, car la démarche référendaire demeure fastidieuse. Mais il contribuera simplement à redonner la parole au peuple : ce carburant de toute démocratie qui se prétend directe.

Enfin, pour dernier argument. Le délai de récolte des signatures. Il nous semble en effet tout à fait incohérent de demander un même nombre pour une initiative qui ne prévoit pas de délais au niveau communal que pour un référendum qui a une limite temporaire, qui est maintenant descendue à 10%, donc c'est d'autant plus incohérent.

Je vous remercie pour votre attention et nous demandons aussi le vote à bulletin secret.



Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Vous parlez donc l'article 16 et non du 15.

Les gens qui soutiennent la demande de vote à bulletin secret sont priés de se lever. Il y a suffisamment de soutien à la proposition de vote à bulletin secret.

Est-ce qu'il y a des prises de parole ?

Nous allons passer au vote.

C'est l'option à 20% qui est acceptée avec 28 voix pour contre 26 voix à 10%.

Donc c'est le statu quo qui l'emporte.

Intervention de M. Sylvain Defago (Le Centre)

Notre question est simple : comme les votes sont assez serrés, peut-on revenir sur le premier vote ?

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Très bien, j'ai noté votre demande. Je ne pense pas. Notre Règlement du Conseil Général prévoit à l'article 25 que, en cas de doute, chaque conseiller général est habilité à réclamer un nouveau vote. Or il n'y a pas de doute sur ces votes, même si les résultats sont serrés.

On avance et on lit le règlement en parallèle, le cas échéant on fera une intervention en fin de séance pour en parler.

Article anciennement 17 maintenant 18, est-ce qu'il y a des demandes d'amendement ?

Très bien, on peut avancer : le principe d'administration, articles nouvellement 19, 20, 21, 22, 23, 24. Il y a une proposition de la commission qu'on va traiter.

On va traiter de l'article anciennement 21 maintenant 22. Il y a une modification de tout l'article. La commission propose de remplacer l'ancienne formulation avec 3 alinéas en :

« Les Communications officielles sont rendues publiques au moins par l'un des moyens suivants :

1. Par affichage au pilier public ;
2. Par insertion dans le Bulletin officiel ;
3. Par publication sur internet ;
4. Par publication sur le journal communal ;
5. Ou par tout autre moyen tel que décidé par le Conseil municipal ; »

Certaines souhaitent s'exprimer sur la proposition de la commission dans la salle ?

La Municipalité souhaite s'exprimer ?



Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

De la même manière la dernière fois, nous soutenons la dernière mouture qu'a proposée la commission.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

On peut passer à l'article suivant, l'article 22 devenu 23, proposition de la commission : transformer "les citoyens" par "le Conseil général".

"Le Conseil municipal informe régulièrement les citoyens et les habitants sur les affaires importantes de la commune" et ça devient "Le Conseil municipal informe régulièrement le Conseil général et les habitants sur les affaires importantes de la commune". Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur le sujet ?

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Il est évident que nous devons communiquer. Cette modification est tout à fait louable.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Si personne ne s'y oppose, on peut le modifier comme tel. Est-ce qu'il y a d'autres amendements sur les articles 25, 26 et 27 ?

Oui, madame Multone.

Intervention de Mme Nancy Multone (EPM)

Merci. Cela concerne le 25 : infractions. L'EPM propose la suppression totale de cet article qui ne figurait pas dans le précédent règlement, étant donné que son contenu n'est qu'une reprise du Code pénal suisse.

On demande cela parce qu'on sent des pressions.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Donc une suppression de l'article 25 dans son entier. C'est une proposition d'amendement, est-ce que certains souhaitent s'exprimer sur cette proposition ?

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Il y a des moyens judiciaires autres au niveau fédéral, mais ce n'est pas une pression. D'autres rappels dans ce règlement d'articles fixés, soit au niveau cantonal, soit au niveau fédéral ; je rappelle qu'il y a des communes comme Martigny qui n'ont pas de règlement, qui appliquent uniquement la loi cantonale. C'est judicieux de rappeler ces principes de base du travail fait par le législatif.

Intervention de Mme Caroline Dayen (PLR)

Juste une rectification, cet article était déjà présent dans la première mouture du RCO qu'on a examinée l'année dernière.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Très bien. Nous passons au vote.

L'amendement est refusé à l'unanimité moins 4 voix.

On en a fini avec la lecture de détails.



Le texte sur lequel nous avons voté est celui qui est proposé par la Municipalité avec tous les amendements qui ont été acceptés ce soir. Je vous propose une petite interruption de séance et j'appellerai les chefs de groupe pour discuter de la demande du Centre.

On reprend à 22h. Merci.

[Reprise de séance.]

On peut avancer avec le vote final sur le règlement communal d'organisation.

Pour rappel, vu que c'est un règlement, notre règlement interne prévoit l'état suivant : soit le sujet est refusé à moins de 50% de oui, si le résultat est entre 50 et 66% de oui, alors il y aura une deuxième lecture lors d'une prochaine séance et si le RCO est accepté à plus de 66% alors le sujet est accepté ce soir en première lecture.

Est-ce qu'il y a des questions quant à la procédure ? Madame Bressan Cescato.

Intervention de Mme Karine Bressan Cescato (Le Centre)

Nous demandons une interruption de séance.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Il faut un certain nombre de membres qui vous soutiennent. C'est accepté. On reprend dans 5 minutes, à 22h08.

Nous passons au vote sur le RCO dans son entier.

Le RCO, avec 45 voix, la majorité des 2/3 étant à 36, est accepté en première lecture.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

4. Développement de l'interpellation de Mme Caroline DAYEN intitulée : « Parkings d'échange (P+R) dans le Chablais - Etude de planification intercantonale ? ».

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Madame Dayen a déposé une interpellation lors du plénum de mars 2023. L'interpellation va être développée, la réponse de la municipalité lors du prochain Conseil. La discussion générale n'est pas ouverte sauf si vous en décidez autrement par un vote.

Mme Dayen, vous avez la parole.



Intervention de Mme Caroline Dayen (PLR)

Monsieur le président, madame et messieurs les conseillers municipaux, chers collègues,

La même interpellation a été déposée par le PLR au Conseil national, au Grand Conseil et au Conseil général de Collombey-Muraz.

Nous avons pris connaissance avec inquiétude du rapport Parkings d'échange (P+R) dans le Chablais, Etude de planification intercantonale, daté d'octobre 2022.

Etude commandée conjointement entre le service de la mobilité du Canton du Valais, de Vaud et de Chablais Région.

Au terme de cette étude, Chablais Région arrive à la conclusion que le développement des transports publics dans le Chablais aura pour conséquence de réduire considérablement la demande en place de stationnement à proximité des gares CFF importantes (Aigle, Bex, Villeneuve) et propose dès lors de réduire le nombre de places P+R.

À titre d'exemple, il est proposé de supprimer jusqu'à 218 places des 351 que comptent le P+R d'Aigle, ou 59 des 80 du P+R de Bex, estimant que les pendulaires se contenteront à terme de parking relais à proximité de chez eux.

De notre point de vue, cette approche relève d'une vision déconnectée de la réalité des citoyens du Chablais valaisan. Si l'on salue les efforts qui ont été menés pour améliorer la desserte des TPC, force est de constater qu'un pendulaire ne saurait décemment être contraint de se garer du côté valaisan de la région, pour emprunter ensuite un bus ou l'AOMC, afin de se rendre enfin à Aigle ou à Bex pour prendre le train. La multiplication des changements sur le parcours, la perte d'autonomie et de confort seront des facteurs rédhibitoires pour ceux qui s'astreignent encore aujourd'hui aux transports publics.

Nous sommes convaincus qu'une telle politique encouragera indubitablement les utilisateurs actuels des transports publics à revenir à d'anciennes habitudes de transport individuel. La qualité de vie des habitants du Bas-Valais s'en trouvera impactée négativement.

Pour notre groupe, il est indispensable de rejeter toute réduction de l'offre P+R, du moins tant qu'une connexion directe des chemins de fer ne sera pas assurée du côté valaisan du Rhône.

Dès lors, nous vous demandons de bien vouloir répondre à nos interrogations :

- Est-ce que le département a approuvé ce rapport, et fait siennes les conclusions de ce rapport ?
- Est-ce que service de la mobilité est conscient de la perte de qualité de vie pour les citoyens du district qui découlerait indubitablement de la mise en œuvre de cette planification ?
- Pouvez-vous exposer pour quelles raisons cette planification ne tient-elle pas compte des projets de développements de la ligne CFF du Simplon par Monthey ainsi que de la ligne Sud-Léman ?
- Que pense la commune de Monthey de ces conclusions ?
- Quel est le fonctionnement et quelles sont les missions de l'entité Chablais Région ?



Merci pour votre attention.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. La réponse sera développée au prochain Conseil général.
Nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. Développement du postulat de Mme Aline CALOZ et Mme Diane CASPANI-THURRE intitulé : « Pour un Prix du Vivre-ensemble ? ».

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Mesdames Caloz et Caspani Thurre ont déposé un postulat lors du plénum de mars 2023.

Madame Caloz va développer le sujet, ensuite la parole générale sera ouverte à l'issue de laquelle uniquement la signataire.

Finalement le postulat sera soumis au vote. Est-ce qu'il y a des remarques quant à la procédure ? Est-ce que certains s'y opposent ? S'abstiennent ? Très bien. La parole est à vous, madame la conseillère générale Caloz.

Intervention de Mme Aline Caloz (PS)

Chères et chers collègues,

J'ai le plaisir de vous présenter ce postulat que nous avons déposé avec ma collègue Diane Caspani-Thurre que je remercie au passage pour la collaboration. Le principe de ce postulat est simple : nous proposons de mettre en place un Prix pour récompenser et soutenir tous les types d'organisations qui œuvrent en faveur du vivre-ensemble. Le terme de « vivre-ensemble » a été choisi pour son sens large, il permet d'englober toutes sortes d'initiatives qui renforcent la cohésion sociale et améliorent la qualité de vie individuelle et collective à Monthey. Il peut s'agir d'activités adressées à une population spécifique ou accessibles à toute la population.

Plus concrètement, on parle là de toutes les activités socioculturelles qui tout simplement rassemblent, et permettent des moments de convivialité qui jouent un rôle de cohésion sociale. On peut penser notamment aux activités et projets qui renforcent les liens interculturels et intergénérationnels, aux organisations qui soutiennent des personnes en difficultés économiques et/ou sociales, ou encore aux initiatives citoyennes en faveur de la durabilité et de la protection de l'environnement.

Pourquoi mettre en place un Prix ? Parce que nous pensons que les associations et autres formes d'engagement social, de participation citoyenne, jouent un rôle essentiel pour une ville vivante et inclusive. La Ville de Monthey décerne déjà un Prix culturel qui récompense des artistes, et il y a les mérites pour les sportifs. Nous pensons que les groupes qui s'engagent et contribuent au vivre-ensemble méritent aussi d'être soutenus et mis en valeur. Un prix du vivre-ensemble permet deux choses : tout d'abord, offrir un soutien financier à des organisations qui reposent beaucoup sur le bénévolat et leur permettre ainsi de réaliser des projets, d'organiser des événements, ou juste de consolider leur organisation. Mais un Prix est aussi une



récompense qui permet de mettre en valeur de telles initiatives et leur utilité publique et de les encourager.

Je rajouterai encore un point. La Ville de Monthey et Monthey Tourisme soutiennent déjà bien les sociétés locales via des subventions, en mettant à disposition des salles, ou encore en offrant de la visibilité aux événements organisés. Mais en cette période post-covid, certaines associations peinent à tourner, et notamment à trouver des bénévoles. La mise en place d'un tel prix pourrait être un coup de pouce bienvenu pour aider à relancer la participation à la vie associative locale.

Je vous encourage donc à accepter ce postulat, afin que la Municipalité puisse réfléchir à la mise en place d'un tel prix communal selon la forme qui lui paraît la plus pertinente, en ce qui concerne notamment l'éligibilité, le processus de candidatures et d'attribution du prix ou encore la communication autour de ce projet. Je vous remercie toutes et tous pour votre attention et reste à disposition pour vos éventuelles questions.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Est-ce qu'il y a des questions dans la salle ? J'ouvre la discussion.

On va passer au vote.

Le postulat est accepté avec 49 voix pour, 3 refus et une abstention.

Nous passons au point 6 de l'ordre du jour.

6. Développement du postulat de M. David CARDOSO et Mme Caroline DAYEN intitulé : « MobiChablais, quelle suite? ».

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Madame Caroline Dayen et M. David Cardoso ont déposé un postulat lors du plénum de mars 2023.

Monsieur Cardoso va développer le sujet, ensuite la discussion générale sera ouverte à l'issue de laquelle uniquement le signataire pourra reprendre la parole.

Finalement le postulat sera soumis au vote. Est-ce qu'il y a des remarques quant à la procédure. Certains s'y opposent ? S'abstiennent ? Très bien. La parole est à vous, monsieur le conseiller général Cardoso.

Intervention de M. David Cardoso (PLR)

Monsieur le président du Conseil général, monsieur le président de la Municipalité, madame la conseillère communale, messieurs les conseillers municipaux, chers et chers collègues. Bonsoir.

Je vais vous présenter le postulat qu'on a déposé concernant « MobiChablais, quelle suite ? »

Vous avez normalement déjà reçu le développement, que je vais repasser succinctement pour apporter quelques précisions sur notre pensée et sur ce que l'on a voulu présenter et expliquer avec ce postulat.



Donc, pour revenir sur MobiChablais, c'est un service qui a été mis en place en 2018 et qui a été en développement constant depuis son lancement. Ce développement rapide a amené à des problématiques de jeunesse comme cela a été dit.

Aujourd'hui, on est en durée de pérennisation. Le but de cette durée de pérennisation, pour nous, pour le PLR Monthey-Choëx, c'est d'améliorer le service, avoir une vision à long terme et mettre les usagers au cœur de cette vision.

On veut vraiment que les usagers soient au cœur : que pensent-ils, qu'est-ce qu'ils veulent ? On pense qu'il y a vraiment une importance à anticiper l'avenir. Si on regarde d'autres projets, comme la gare de Lausanne, on voit que c'est le manque de vision qui amène aujourd'hui à un blocage. Si on agit toujours à la dernière minute en disant "on a besoin d'une nouvelle cadence", on va se retrouver avec des goulets d'étranglement et on va être en retard sur le développement de notre mobilité et pas en adéquation avec la volonté des citoyens.

Le but de ce postulat, c'est de mettre les usagers au cœur, et donc les parties prenantes, sur 2 points : le développement fonctionnel et le développement systématique.

Le développement fonctionnel consiste à se demander "comment fonctionne le service ?". Aujourd'hui il marche grâce à une application. Sans dire si elle est bonne ou mauvaise, je la prends en exemple pour expliquer ce qu'on pense par « une évolution avec les parties prenantes ». L'application, aujourd'hui, n'est disponible qu'en français, avec un délai de réservation de 30 minutes en fin de journée, de 15 minutes au milieu et les réservations sont non flexibles. Si on va voir les parties prenantes comme l'Office du tourisme, peut-être qu'elle nous dira qu'avec une volonté touristique, avoir une application en français est un frein important. Les usagers diront par exemple qu'une réservation non flexible, c'est-à-dire que si vous voulez réserver à 29 minutes et 59 secondes, qui m'est arrivé lundi pour la séance du PLR, vous ne pouvez plus.

Plus on discute avec les usagers, avec les citoyens et citoyennes qui font la mobilité et qui veulent la mobilité à Monthey, plus on peut savoir quelle est la meilleure manière pour que le service fonctionne. Aujourd'hui on a un projet qui s'est bien développé, le travail a été bien fait et se pérennise, mais c'est important maintenant de voir plus loin. Plus loin, parce que MobiChablais, dans la commune de Monthey, s'insère dans un système.

Qu'est-ce qu'on veut pour MobiChablais ? Si on veut qu'il soit un simple mode de mobilité supplémentaire, comme c'est le cas, avec des cadences normales de parcours ; la ville s'aligne aujourd'hui à cette volonté. Mais si on veut créer un transfert modal entre les voitures et les bus, on va avoir besoin de plus de cadence, plus de parcours. Mais ça doit venir des usagers : est-ce qu'ils veulent vraiment un transfert modèle ? Est-ce que les Choëlands veulent un bus toutes les 15 minutes pour ne plus prendre la voiture pour faire les commissions ? Si c'est le cas, il faut réfléchir aussi dans l'urbanisme de notre ville : est-ce qu'on veut garder la petite ceinture, l'Avenue de la Gare ouverte ?

Ce sont des questions auxquelles je ne peux pas répondre, c'est pour ça que c'est un postulat de réflexion. Le but n'est pas de se substituer à l'exécutif, mais de donner



les outils à l'exécutif pour qu'il puisse faire évoluer le projet vers une vision à long terme qui va avec les usagers et les parties prenantes et non uniquement avec des politiques ou des études universitaires. Quand bien même les études universitaires sont bien, si l'on n'a pas de discussion avec les usagers directs, on est parfois en séparation totale entre ce que les gens veulent et ce qu'on propose. C'est là que notre postulat intervient et que j'estime qu'il est pertinent. Si on a vraiment une vision à long terme, basée sur les usagers, sur les parties prenantes, sur les gens qui font la société à Monthey, les citoyens et les citoyennes, on aura vraiment plus de crédibilité et de légitimité lorsqu'on a des décisions politiques.

À la COGEST on atteint 1,7 millions alors qu'on avait prévu 1,4 voire 1,2 millions. Si dans le futur, on a 2 ou 3 ou 4 millions, c'est plus facile de justifier si on sait qu'on a fait un projet pour les citoyennes et pour les citoyens, c'est-à-dire pour les gens qu'on est censé représenter.

Avoir un projet à long terme, c'est avoir un projet stable : on sait où on va, on sait ce qu'on veut. Et avoir un projet stable c'est avoir un développement serein dans un monde à flux tendu. On a eu des problèmes pour trouver des chauffeurs, des véhicules parce qu'on fait tout à la hâte. Le système s'est développé vite donc on n'a pas pu anticiper. Si on sait que dans 10 ans on a besoin de 10 véhicules, 100, 200 chauffeurs, ce sont des choses qu'on peut anticiper.

Le but, c'est d'apprendre de nos erreurs pour améliorer l'avenir, pour avoir une vision à long terme pertinente. On sait que c'est en adéquation avec les citoyens et les citoyennes et aussi les usagers de la mobilité, ceux qui font et qui utilisent la mobilité à Monthey et même dans le Chablais.

Je vous remercie de m'avoir écouté. Je suis à disposition pour des questions.

Intervention de Mme Karine Bressan Cescato (Le Centre)

Votre postulat a vivement interpellé notre groupe le Centre, et en premier lieu, nous tenons à relever et à souligner le caractère objectif du postulat qui vise à soutenir et à accompagner au mieux les usagers, en vue d'en optimiser encore son développement, dans un bon état d'esprit.

Bien que votre postulat comporte des éléments très intéressants, quelques questions ont été débattues au sein de notre groupe :

- Une partie des études sur lesquelles s'appuyer n'est-elle pas déjà existante ?
- N'est-ce pas prématuré de relancer des études, alors que le trafic est en constante augmentation ? Est-ce réellement faire preuve d'anticipation ou n'y a-t-il pas de risques, à ce stade, de déclencher des besoins qui pourraient s'avérer superflus à un stade plus mature du développement ?
- Ne devrait-on pas reformuler le postulat en axant les demandes d'études sur des éléments plus précis, par exemple uniquement sur des éléments clés ?
- Ce postulat a-t-il un focus suffisant au niveau du réseau régional et non uniquement sur le réseau communal ?

Toutes ces questions ne nous ont pas permis de trouver une position commune. Notre groupe votera librement.



Intervention de M. David Cardoso (PLR)

Merci pour votre intervention.

Pour la question des études existantes, je n'ai pas forcément la réponse étant donné que dans le rapport complet de MobiChablais, ce ne sont pas des choses qui ont été discutées. Je sais que le rapport dit comment fonctionne le système. C'est basé sur des études, mais, dans ce cas-là, si les études sont déjà existantes, ça sera facile pour monsieur Cottet et son service d'apporter des choses qui sont déjà existantes. On pourra compléter avec le besoin des usagers, avec ce qui est aujourd'hui proposé. Pour l'instant, je trouve que ça va.

Est-ce que c'est prématuré ? Là est toute la question. Quand je parle d'une vision à long terme, c'est peut-être le plus tôt possible. Donc est-ce prématuré ou non ? Pour moi, plus tôt, on prend au sérieux les questions de mobilité, plus facilement on peut anticiper les problèmes.

Le but d'une vision ce n'est pas qu'elle soit fixe, mais c'est de savoir à peu près où l'on va, où sont les points de basculement. Si, un jour par exemple, on a des trains qui vont toutes les 5-10 minutes à destination de St-Maurice, on sera plus intéressé par ce genre de service de bus. Donc là on a un point de basculement. Si on a un changement dans le système de mobilité, on pourra basculer sur une autre vision de Mobichablais. Je pense que le but d'une vision, c'est d'avoir un objectif à long terme qui est conséquent avec les usagers au cœur.

Quant à la question sur les besoins superflus, si les usagers expriment leurs besoins, ce n'est pas à moi de les juger superflus.

Axer les demandes sur des études précises et avoir un prisme régional ou communal : dans le développement du postulat, c'est écrit que le but est vraiment d'avoir un focus sur la commune. Malheureusement il y a des questions intercommunales, car le système est intercommunal.

Le but est vraiment de développer la mobilité dans la commune de Monthey et, pour les demandes d'études plus précises, le but est de donner la possibilité au service de monsieur Cottet de pouvoir développer la vision de son choix. À lui de décider de faire des études plus précises ou non, je lui demande juste de mettre les usagers au cœur, d'avoir une discussion avec les parties prenantes, d'avoir une réflexion sur le fonctionnement et sur le système.

Je ne voulais pas être précis parce que plus on est précis plus la pertinence sera remise en doute.

Merci beaucoup.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci beaucoup. Nous allons procéder au vote.

Le postulat est accepté à l'unanimité des membres moins 4 abstentions.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.



7. Réponse au postulat de Mme Mama Jacky TUOR nommé : « Favoriser le maintien à domicile de nos aînés par une diversification de leurs prises en charge, notamment par des personnes migrantes ».

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Pour mémoire, le postulat de madame Mama Jacky TUOR a été déposé le 13 décembre 2022 puis développé et accepté le 13 juin 2022. Je passe la parole à la Municipalité pour sa réponse.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Vice-Président de la Municipalité

Merci monsieur le président du Conseil général, mesdames et messieurs les conseillers généraux, madame la conseillère générale, madame Jacky-Tuor,

Votre postulat vise le maintien à domicile des aînés. En comparaison des prises en charge traditionnelles, la particularité de votre proposition vise à intégrer les migrants au projet et offrir un suivi différencié et/ou complémentaire au modèle du type CMS au cercle privé.

Dans ce contexte et pour éviter des redondances et la substitution de prise en charge réalisées par les organismes ordinaires, centres médico-sociaux et organisation de soins et d'aide à domicile des privés, il s'agit en amont de clarifier 2 points importants : en quoi est-ce que cette proposition se modifie des dispositifs existants ? Il est essentiel de déterminer précisément le modèle de prise en charge dans l'optique de le comparer à celui qui existe. Quels sont les éléments spécifiques qui caractériseraient ce nouveau modèle et quelle en est la plus-value pour nos aînés ? Est-ce que ce postulat s'inscrit comme une substitution au travail des CMS et des proches aidants ? ou au contraire comme une aide complémentaire qu'il faudrait pouvoir expliciter ?

Deuxième clarification, comment s'articulerait cette prise en charge ?

Il faut différencier et déterminer s'il s'agit d'un accompagnement au quotidien, à l'instar de ce qu'un proche peut offrir ou des soins plus poussés, comme des soins de base ou médicalisés. L'accompagnement à domicile, tel qu'il semble être proposé par votre postulat se distancie des soins à domicile qui visent le maintien de nos aînés dans leur lieu de vie avec l'accompagnement d'un personnel très qualifié mobilisé pour réaliser des actes médicaux parfois complexes. Selon notre compréhension, il semble que l'accompagnement proposé ressemble plus à une présence à domicile, de la création de lien social et de l'amélioration du quotidien de nos aînés.

La volonté d'intégrer dans ce processus de prise en charge des personnes migrantes paraît très intéressante. Il faut souligner que dans les structures ordinaires, les personnes d'origine étrangère sont très nombreuses et que cette activité professionnelle est très courue par cette population. S'agissant des migrants, il y aurait à notre sens au minimum 3 prérequis à obtenir pour exercer cette activité :

Le premier prérequis serait une connaissance minimale de la langue française ; un élément essentiel pour que nos aînés bénéficient d'un accompagnement de qualité.



Deuxième prérequis serait un permis de séjour qui assure à la personne une certaine stabilité dans notre pays, cette stabilité dans la prise en charge, par la même personne participe à rassurer nos aînés. Le carrousel des encadrants nous est d'ailleurs souvent reproché dans le cadre du suivi.

Finalement une formation, aussi basique soit-elle. On ne s'improvise pas dans ce type d'accompagnement. Les responsabilités sont élevées et une formation, même basique, s'impose. Une fois ces barrières levées, il faut reconnaître la valeur ajoutée de la double intégration et la valorisation, autant pour la personne migrante aidante, que pour l'aîné.

Le type de prise en charge proposée déterminera très clairement le niveau de formation exigée. Ici on parle de formation minimale. À cet égard, les cours Croix-Rouge forment au métier d'auxiliaire de santé au travers d'un cours relativement basique. Nous imaginons toutefois une formation plus courte, plus simple et peut-être dispensée même directement par le CMS serait plus conforme aux objectifs du projet.

Il serait intéressant à ce stade de réaliser une petite étude de marché, comme vous le proposer, qui permettrait d'évaluer, en cette période de plein-emploi, quel serait l'échantillon des personnes disposées à se lancer dans un tel projet d'encadrement ? Le Service de l'Asile et les structures régionales en lien avec la migration pourraient à cet effet être de très bons relais.

Un Bench mark sur d'autres cantons, voire une comparaison plus poussée sur le modèle italien « Badante », que vous évoquez dans votre postulat, pourrait offrir une clef de lecture complémentaire quant au réalisme de l'implantation d'un tel projet dans notre région du Chablais.

Il faudrait également déterminer si cette prise en charge est bénévole ou rémunérée, auquel cas il faudrait bien entendu rattacher cette activité à une structure ordinaire et ceci demanderait des ressources supplémentaires importantes.

À notre sens, la force du projet réside dans la double intégration, migrants et aînés, et dans le soutien complémentaire qu'une telle prise en charge pourrait amener aux structures ordinaires.

Pour aller de l'avant, il va falloir maintenant déterminer les besoins chez les patients ou dans les CMS, mais surtout le potentiel de la population migrante qui, en respectant les prérequis que j'ai évoqués ci-dessus, seraient disponibles et disposés à réaliser une formation minimale et à se lancer dans ce type d'activité. À ce titre, une collaboration entre le CMS, les associations existantes telles que Pluri-Elles, et surtout, comme il a été discuté, le service d'intégration communale va être mis sur pied dans le but de mettre en place un concept de prise en charge de nos aînés avec la participation de migrants.

L'attention du CMS Bas-Valais, et notamment de son nouveau directeur Gérard Moulin, est d'aller dans le sens de l'esprit de votre postulat tel qu'il a été accepté par le plénum et va donc entrer dans une phase de mise en œuvre.

Merci beaucoup pour votre attention.



Intervention de Mme Mama Tuor (PS-GC)

Monsieur le président du Conseil général, madame, monsieur le conseiller municipal,

Je tiens à vous remercier pour ce postulat. J'aimerais aussi savoir la suite.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Vice-Président de la Municipalité

Comme je l'ai déjà mentionné tout à l'heure, il faut maintenant entrer dans une phase de mise en œuvre du projet en collaboration avec le service d'intégration communale et les associations existantes. L'analyse a été faite et la volonté est de mettre concrètement quelque chose en place. Ce sont des choses qui se définiront dans ces prochains mois pour que les migrants puissent aller à domicile, aider les personnes âgées.

Intervention de Mme Mama Tuor (PS-GC)

Je remercie votre équipe et tous ceux qui nous ont soutenus de vive voix.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci beaucoup. Nous passons au point 8 de l'ordre du jour.

8. Réponse au postulat de Mme Chantal COPPEX nommé : « Amélioration des canaux de communication de la Ville ».

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du conseil général

Pour mémoire, le postulat de madame Chantal Coppex a été déposé le 13 décembre 2022 puis développé et accepté le 13 juin 2022.

Je passe la parole à la Municipalité pour sa réponse.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci monsieur le président du Conseil général, madame Chantal Coppex,

Vous avez déposé ce postulat concernant la communication.

L'évolution de la société, plus particulièrement de nos modes de communication, est telle que l'on doit en permanence se remettre en question et anticiper l'avenir et voir de quelle manière on peut être encore plus efficient au niveau de la communication communale.

Ce postulat a également le mérite pour nous de rappeler tout ce qui est fait au niveau de la communication sur la commune ; mettre en avant les pistes déjà étudiées pour améliorer cette communication ; enfin, ce qui peut être développé durant les prochains mois, prochaines années.

Vous avez reçu par écrit la détermination du Conseil municipal, je vous propose de ne pas revenir sur l'ensemble de cette réponse. Le service de communication a préparé différents slides, je vous propose de suivre.



On a un mélange de rappels de ce qui a été réalisé et de ce qu'on peut améliorer. Dans l'état des lieux, il y a différentes actions qui ciblent soit un thème précis, soit une conception, un développement que la ville peut faire. On a parlé d'un programme de législature, ça pourrait être un élément que l'on peut développer : la passation de l'information du contenu de ce programme auprès de la population et du Conseil général.

Un petit tour d'horizon des différents éléments de communication que nous avons à notre disposition :

- Le site internet, qui a évolué il y a quelques années maintenant, est toujours, en partie, d'actualité. D'autres communes valaisannes ont repris notre canevas. Néanmoins, à la demande de plusieurs, on s'est dit qu'il valait mieux se repositionner par rapport à ce site internet et un mandat a été donné à notre Service de communication pour revoir l'ensemble de notre site internet et pouvoir le mettre en ligne dès 2024. Il était important de le remettre en forme, de le rendre plus accessible, plus attrayant pour différentes demandes ou intérêts qu'aurait la population à venir le visiter.
- Une application mobile, mise en place depuis automne 2019, Push, qui a un succès extrêmement intéressant, parce qu'elle permet avec une petite phrase d'annoncer un élément qui se passe sur la ville de Monthey, que ce soit un élément factuel, par rapport à l'organisation qui se passe sur notre commune de Monthey et qui, en même temps, est assez dynamique, car on peut le mettre quelques minutes, quelques heures avant cet événement. C'est un élément fort qui doit être encore plus connu par la population. Les Montheysans et Montheysannes devraient pouvoir bénéficier de cette application mobile. On souhaite donc le développer et de relancer l'information à la population.
- Monthey ma Ville, notre tout-ménage transmis à la population. Vous avez remarqué que depuis quelques mois, nous avons décidé de changer le graphisme de Monthey ma Ville. Il était important de revoir cette présentation qui, elle aussi, avait un certain nombre d'années. Un concours a été réalisé, c'est la version que vous avez vue en mars 2023 qui a été validée par le Conseil municipal qui, contient 4 pages supplémentaires. C'est un élément que la Municipalité souhaite maintenir. Il y a quand même une grande partie de la population intéressée par le contenu de ce Monthey ma Ville. Le tout ménage est ponctuel ; chaque fois qu'il y a une activité particulière et importante, soit pour une partie de notre territoire, soit au niveau de la population soit pour l'ensemble de la population. Ces tous ménages périodiques chaque année font l'objet d'envois et ont pour but d'expliquer de manière simple et concrète la problématique, les démarches de la Municipalité, de la commune et de son Conseil général tout en ayant des questionnements liés à d'autres intérêts. Je crois que ce tout ménage doit être préservé, il peut être amélioré, mais nous souhaitons maintenir le principe.
- Les panneaux d'information sont aussi importants dans notre ville. Il y a du passage ; typiquement les aménagements du centre-ville font l'objet de présentation, avec des panneaux indicateurs. En sortant d'ici, l'aménagement de la Place de la Gare est aussi mis en évidence, le réaménagement des rives de la Vièze. C'est important d'avoir ces panneaux d'informations. Ils ont un petit coût, mais ils peuvent perdurer dans le temps donc nous souhaitons les maintenir.



- Les écrans d'accueil : nous avons 2 panneaux en entrée de ville. On travaille en collaboration avec une entreprise privée, on a quelques panneaux au centre-ville. On doit aujourd'hui trouver une manière plus pertinente ou ciblée de transmettre des messages. Là il y a sûrement un travail à faire. C'est important de rappeler que telle association reprend ses activités à telle ou telle date. Il y a aussi d'autres événements à mettre en évidence. Là je pense, en accord avec le Service de la communication et Monthey Tourisme qu'on doit retravailler ces informations.
- Linkedin : c'est un élément non négligeable, 1'552 abonnés sans publicité. Je crois que c'est en cumulant le nombre de vecteurs d'information que l'on arrivera à toucher le plus de personnes. Donc c'est un moyen que l'on souhaite développer.
- Facebook et Instagram, la Municipalité a eu le souhait de laisser à chaque service (Soluna et autres), d'avoir sa page Facebook. Vous le relevez aussi dans votre postulat, il y a une telle diversité de services, qu'il est important d'avoir différentes pages de présentations pour les utilisateurs. En même temps, on est en train de réfléchir pour avoir une structure communale qui chapeaute le tout. Toujours en restant sur Facebook, mais en ayant une structure communale qui renvoie aux différentes pages des services respectifs.
- Tiktok, Snapchat : je crois que certaines communes se sont lancées dans ces autres moyens de communication. Il y a un élément important : pour l'ensemble des réseaux sociaux, la volonté est de ne pas devenir un site de débat. D'abord parce que nous n'avons pas les moyens, ça demande de l'organisation au niveau des moyens personnels. L'organisation que l'on a au niveau de notre Service communication est toujours délicate, car la réponse doit être rapide, elle est parfois technique et doit être validée par les services politiques et mis en forme par notre Service de communication. On est donc favorable, il faut que l'on accentue encore la communication des réseaux sociaux, mais la volonté du Conseil municipal, c'est de ne pas rentrer dans les dialogues.
- Chaîne YouTube : il y a un projet de réalisation d'une nouvelle vidéo de présentation de la ville. Donc il y a des montants qui sont les dispositions de la communication en lien avec des petites capsules vidéo et une vidéo promotionnelle. Monthey Tourisme en a réalisé une qui a fait tout son effet il y a quelques mois. Il faut savoir qu'on en a actuellement sur la commune de Monthey, mais qui sont, elles aussi, un peu anciennes, avec des informations qui ne sont plus d'actualité et des images qui méritent d'être revues.
- Les séances d'informations : nous les avons accentuées durant cette dernière législature, elles sont importantes et appréciées de la population. Il y a donc une volonté de poursuivre. Le fait que nous ayons beaucoup d'investissements nous permet aussi d'avoir des thèmes précis et de réunir la population des personnes concernées pour en discuter. Ces séances permettent de présenter les grands projets de la Ville et se couplent souvent d'une conférence de presse (ex. révision du PAZ/RCCZ, fusion, AOMC2030, zone sports et rencontre du Verney, "Casa Nova", etc.). Ce sont donc des éléments importants. Cela fait partie de la communication. Le contact direct avec la population me paraît toujours important et complémentaire aux autres points de communication.



- Les événements porte ouverte : liés également aux investissements que l'on a réalisés. Ce sont des événements très appréciés de la population montheyenne. Il y en a eu encore ces 2 derniers week-ends.
- La presse, c'est bien sûr un autre moyen. Malheureusement, on ne l'utilise pas toujours, mais c'est aussi un élément extrêmement fort, que ce soit la presse audiovisuelle ou écrite. Je crois que nous devons continuer à collaborer. Je tiens à le souligner parce que nous avons 3 représentants aujourd'hui de la presse. La collaboration est excellente entre la presse et l'exécutif.

Un élément aussi qu'on oublie : chaque fois que la Commune s'investit dans une manifestation, soit sous forme de sponsoring, soit sous forme d'accompagnement par le personnel mis à disposition ; on a tendance à ne pas le faire en tant que service public, mais il est important de dire que la population montheyenne, vos impôts et l'ensemble de l'administration communale sont là pour soutenir les manifestations.

En conclusion, madame messieurs, j'ai fait le tour les éléments qui existent et ceux qui doivent évoluer. Il y a cette volonté d'évoluer.

En résumé, les différents points que l'on souhaite développer : le nouveau site internet, une nouvelle vidéo de présentation de la ville. C'est une volonté du Service de culture et tourisme d'avoir un lieu de vie, Casa Nova, qui est un lieu d'échange. Il y a cette réflexion, pas totalement aboutie, mais en bonne voie, d'organiser un échange entre le Conseil municipal et la population.

Le projet territorial de la ville, on a parlé du site internet de la Commune ; je rappelle également que depuis que Monthey Energie SA est autonome, la société a créé son propre site. De la même manière, le service de l'Urbanisme a cette volonté d'avoir un site particulier.

Je rappellerai aussi que toute démarche a un coût, bien qu'acceptable pour la commune de Monthey, ça reste un coût supplémentaire. Pour être clair, on a un poste à 80% en communication. Si on voulait doubler les EPT, on serait plus efficient. C'est à la Commune de jongler et à vous de voir, dans le cadre du budget, si l'on veut se repositionner. Pour le moment, il n'y a aucune décision prise par le Conseil municipal.

Donc merci d'avoir posé ce postulat pour permettre ce rappel, pour pousser dans l'adaptation de nos moyens de communication avec l'évolution de la société.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du conseil général

Madame Coppex, vous souhaitez réagir ?

Intervention de Mme Chantal Coppex (Le Centre)

Je vous remercie pour le développement complet de ce postulat.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du conseil général

On peut passer au point 9 de l'ordre du jour.



9. Réponse à la question écrite de Mme Mathilde MOTTET nommée : « L'engagement de Monthey pour l'égalité salariale : où en est-on ? ».

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Mme Mottet a transmis au bureau une question écrite. Le bureau l'a transmise à la municipalité pour traitement. Je passe la parole à la municipalité pour la réponse à cette question.

Pour rappel, la discussion générale n'est pas ouverte sauf si vous en décidez autrement par un vote. Seule la signataire pourra réagir. La parole est à la municipalité.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci monsieur le président.

Madame Mottet est excusée, je me permets donc de lire les réponses, à disposition de madame Mottet.

Trois questions précises, trois réponses précises aussi.

1. Est-ce qu'une ou plusieurs analyses de l'égalité salariale ont été faites depuis la signature de la charte en 2018 ?

En vertu de cette Charte, la Ville de Monthey a réalisé, au sein de son administration, une analyse du respect de l'égalité salariale en recourant au standard reconnu. Nous avons utilisé notamment l'instrument d'analyse Logib proposé par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes. Un auditeur indépendant a réalisé formellement cette analyse sur la base de l'art. 13d LEg et de l'art. 7 de l'Ordonnance sur la vérification de l'analyse de l'égalité des salaires.

Cette analyse a été effectuée sur la période sous revue du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021.

2. Si oui, quel est l'écart salarial existant entre les hommes et les femmes engagés actuellement par la Commune de Monthey ? Quelle est la part expliquée de cette différence et quelle est la part non expliquée ?

Lors de la vérification formelle, l'auditeur indépendant n'a pas constaté d'irrégularité en matière d'égalité salariale entre femmes et hommes au sein de l'administration communale et a conclu que la Municipalité de Monthey se conformait aux exigences de l'art. 13 LEg et de l'art. 7 de l'Ordonnance sur la vérification de l'analyse de l'égalité des salaires.

3. Quelles sont les mesures déjà prises et quelles sont les mesures prévues par la Commune afin de réaliser l'objectif d'égalité salariale qu'elle s'est engagée à respecter au sein de son administration et auprès des entités proches de la Commune ?

Au vu du rapport d'analyse de l'auditeur, la Ville de Monthey n'a pas à prendre de mesures de correction particulières.



Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du conseil général

Merci. Est-ce que quelqu'un souhaite réagir ?

Intervention de Mme Eliane Launaz-Perrin (PS-GC)

Madame la conseillère municipale, messieurs les conseillers municipaux, chers et chères collègues,

Je prendrai la parole au nom de Mathilde Mottet qui ne pouvait pas être présente ce soir. Merci tout d'abord pour la réponse apportée.

Je dirai dans quelques détails, l'instrument d'analyse qui a été utilisé est une référence puisqu'il est parti du Bureau fédéral de l'égalité. L'auditeur indépendant n'a pas constaté d'irrégularité, la ville de Monthey, n'a pas donc de mesures correctives particulières à prendre.

Par contre, la déception et peut-être le manque d'informations chiffrées, de résultats de l'analyse pratique et là nous pourrions envisager de refaire une demande, une nouvelle question la prochaine fois.

Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Très bien, j'ouvre les divers. La parole est au plénum. Madame Contat.

10. Divers.

Intervention de Mme Céline Contat (UDC)

Cher président et membre du Conseil Municipal, cher président et chers collègues,

La rénovation de notre piscine extérieure pour 15 millions de francs est terminée et nous pouvons enfin en profiter... ou presque.

En effet, nous constatons avec beaucoup de regrets qu'une quinzaine de places de parc ont été enlevées au bord de la Vièze et que le parking de la place d'armes était déjà saturé avant l'ouverture de la piscine.

Monsieur Délitroz, tout le monde connaît votre attachement à une ville sans véhicule, mais pensez-vous que les communes ayant participé à la rénovation de notre piscine voient d'un bon œil ces problèmes de parking ?

Pensez-vous que les habitants de Choëx, les Gillettes, Troistorrents et Collombey viendront à vélo, ou en transports publics, avec au minimum un changement à la gare CFF, avec leurs enfants, sacs de plage et pique-nique ?

Pensez-vous peut-être qu'ils devraient se parquer où l'on peut trouver des places, à St-Maurice ou à Aigle pour venir en train et ensuite prendre le bus urbain ? ou encore ne serait-il finalement pas plus simple d'aller directement à la piscine d'Aigle ?

Monsieur Cottet, y a-t-il eu besoin d'un bureau d'ingénieur pour imaginer supprimer 3 places de parc et installer 5 potelets au lieu d'enlever simplement une bordure de



50 cm et ainsi préserver des places de parc nécessaires ? Peut-on connaître le coût total des frais de transformation de cette solution ?

Plus sérieusement, comment peut-on imaginer demander aux citoyens montheysans de participer au déficit annuel de la piscine de Monthey et de leur mettre autant de bâtons dans les roues pour y accéder ?

Monsieur Arnaud Dubois, vu qu'en ville de Monthey le parking sauvage est « toléré » et non amendé, en sera-t-il de même aux abords de la piscine découverte pour pallier au manque de places des utilisateurs ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Intervention de M. Clément Borgeaud (PS-GC)

Merci Monsieur le président, madame et messieurs les municipaux, chères et chers collègues et personnes présentes dans le public,

J'annonce le dépôt d'une question écrite et d'un postulat. Ma question écrite portera sur les conséquences de l'augmentation du taux d'intérêt de référence et d'éventuelles mesures de protection pour les locataires de notre commune. Mon postulat portera sur la colline du Château-Vieux sous le titre « Château-Vieux : valorisons enfin notre patrimoine historique au centre-ville ».

Merci.

Intervention de M. Adrien D'Errico (PS-GC)

J'ai une question concernant les structures d'accueil de la petite enfance. En effet, de nombreuses personnes se trouvent prises au dépourvu durant la période estivale, devant faire face à la fermeture de ces sites. Le rythme d'ouverture calqué sur le rythme scolaire ne semble pas prendre en compte la réalité des travailleurs et travailleuses et ne permet pas une conciliation optimale entre vie professionnelle et familiale.

Ainsi, serait-il possible d'envisager une ouverture annuelle des structures d'accueil de la petite enfance pour notre ville ?

Merci pour votre attention et pour votre réponse.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. D'autres interventions ? Si ce n'est pas le cas, je passe la parole à la municipalité pour les réponses.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci monsieur le président.

Je vais être extrêmement bref, puisque, madame Contat, vous avez interpellé trois municipaux.

M. Borgeaud, c'est une question écrite. Cela m'arrive parfois de développer un peu, mais comme la question est pointue, elle nécessitera un complément d'information.



Concernant le postulat sur le Château, on attendra son développement.

M. D'Errico, concernant les ouvertures des structures de petite enfance, j'aimerais juste rappeler que cette remarque était déjà venue à la législature précédente.

Nous avons fait des essais avec des ouvertures bien plus importantes durant l'été. Ça a été un flop total. Il y a eu entre 10 et 15 jeunes dans les crèches. C'est donc une question d'équilibre au niveau des finances et du service à la population.

Suite à cette analyse, nous avons décidé de revenir en arrière avec une réflexion plus calquée sur les périodes scolaires. Je rappellerai que la question s'est déjà posée au sein du service, puisqu'il y a une réflexion portée sur une collaboration intercommunale.

Donc on est conscient qu'il y a une tranche de la population qui pourrait faire appel à ce besoin. C'est un sujet de discussion.

Je passe la parole à mes collègues.

Intervention de M. Yannick Délitroz, Municipal en charge du dicastère Aménagements, Bâtiments & Urbanisme

Monsieur le président, messieurs les présidents, chers collègues, conseillères et conseillers généraux,

Vous connaissez mon attachement à la voiture. Il se trouve que je ne suis pas encore allé cette année à la piscine, mais ça m'arrive de passer devant. Je ne crois pas qu'il y ait des problèmes actuellement de fréquentation dans cette piscine. Je me demande actuellement comment les gens viennent puisqu'il est impossible de se parquer, puisqu'on a enlevé toutes les places, si je comprends bien.

Il me semble que ça a l'air de ne pas trop mal fonctionner. C'est possible que je me trompe, comme je vous dis, je n'y suis pas encore allé.

On est clairement dans une question de société. On peut rajouter 15 places, même 30, 50 ou 100, peut-être que ce sera merveilleux. Moi, je n'y crois pas. Je pense que les gens des communes avoisinantes peuvent aussi venir en transports publics.

Je suis un minimaliste, j'assume ça.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Je reprends le fil, je ne me souviens pas de la totalité de la question, mais ça allait dans le même sens.

Il y a peut-être un paramètre actuellement : vous avez vu qu'on est en train de sécuriser les berges de la Vièze. C'est dans ce cadre-là qu'une dizaine de places en rive droite sont condamnées. C'est parce qu'il y a aujourd'hui de nouveaux aménagements. Il y a une passerelle qui va probablement être posée d'ici à la fin de l'année avec des rampes accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ces passerelles sont plus larges que les anciennes parce que l'espace réservé aux eaux a été modifié aussi. Donc, finalement, si vous imaginez une ligne de gabarit qui part



du Vieux Pont jusqu'au Pont rouge, il y a effectivement un nettoyage qui a été fait dans les bords.

C'est la raison principale de la suppression de ces places. Pour le reste, je rejoins les remarques de mon collègue Délitroz. Je me souviens qu'au début de mon mandat à la commune, on avait pu rajouter quelques places, mais entre-temps, s'est construite la place d'Armes, qui n'était pas comme ça. Accessoirement, sauf erreur sur l'axe de l'Avenue de l'Europe, il y a à peu près douze bus par heure dans les deux sens.

Donc oui, je pense qu'on peut, même depuis Choëx maintenant, commencer à s'organiser pour venir à la piscine avec les bus et pourquoi pas en vélo.

On s'est aussi engagés dans une discussion avec le comité pour repenser les abris de vélo et les sécuriser. Il y a clairement un besoin de réaménagement pour des couverts à vélo, peut-être des chargeurs. Il y a clairement une demande, plus que des places de parking.

Intervention de M. Arnaud Dubois (PLR)

Bonsoir à toutes et tous,

Madame Contat vous avez évoqué le parking sauvage au centre-ville.

Sachez que je partage votre avis, la situation n'est pas satisfaisante, je crois que le Conseil municipal partage aussi cet avis puisque des mesures, comme des aménagements urbains, ont été commandés sur l'Avenue de la Gare. Ce sera le cas pour l'Avenue de l'Industrie, pour la Rue du Coppet.

Ce matin même, je parlais encore de renforcer les contrôles avec les agents de la police municipale. On ne peut pas être derrière toutes les voitures, mais on essaie de renforcer les contrôles. Au niveau de la piscine, ce n'est pas non plus toléré, donc je vous encourage à parquer dans les parkings autour du Centre-ville comme le veut le règlement.

Intervention de Mme Aferdita Bogiqi (PS-GC)

Monsieur le président du Conseil général, mesdames, messieurs les conseillers généraux, chers collègues, monsieur Adrien D'Errico,

Concernant l'ouverture des crèches, il est vrai que pour concilier la vie de famille et la vie professionnelle de tous les parents, l'idéal serait l'ouverture annuelle de nos crèches et UAPE.

Actuellement, c'est impossible. Une ouverture annuelle implique des coûts en termes salariaux importants. Actuellement, on n'a pas une dotation idéale en termes de personnel dans ce secteur-là. On est obligés de refuser des membres de personnels supplémentaires parce qu'on doit couper dans les budgets.

Sachant que les vacances du personnel sont accordées durant les vacances scolaires, durant les fermetures, on se retrouverait avec un problème encore aggravé : on devrait avoir du personnel complémentaire pour pallier à ce manque-là aussi. La fréquentation, durant l'été, est aussi moins importante, ce qui pourrait laisser entendre qu'on pourrait trouver d'autres solutions. Ces solutions-là sont réfléchies ;



on avait approché la commune de Collombey-Muraz, qui a déjà un accord avec une autre commune.

On a aussi approché le service de la Jeunesse, on regarde aussi avec Soluna s'il y a une solution.

Voilà, donc c'est une question qui reste ouverte. L'ouverture annuelle serait dans un monde idéal, pour l'instant ce n'est pas réaliste.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers généraux, notre plénum touche à son terme.

Je tiens à remercier mes collègues du Bureau, les chefs de groupe, la Municipalité ainsi que la Chancellerie pour toutes les collaborations.

Et puis je vous rappelle qu'il vous faut nous envoyer, s'il vous plaît, vos interventions écrites, surtout les questions écrites et postulats que vous avez évoqués, il faut qu'on les reçoive au Bureau, idéalement ce soir, tout comme les postulats, pour qu'on puisse transmettre ensuite toutes ces informations. Je vous remercie d'envoyer tout cela à monsieur Burri, notre Secrétaire. Je le remercie aussi pour le PV.

Il est **23h20**, je lève la séance et vous souhaite une bonne pause estivale.

Pour le Conseil général

Antoine Bellwald, Président

Robert Burri, Secrétaire

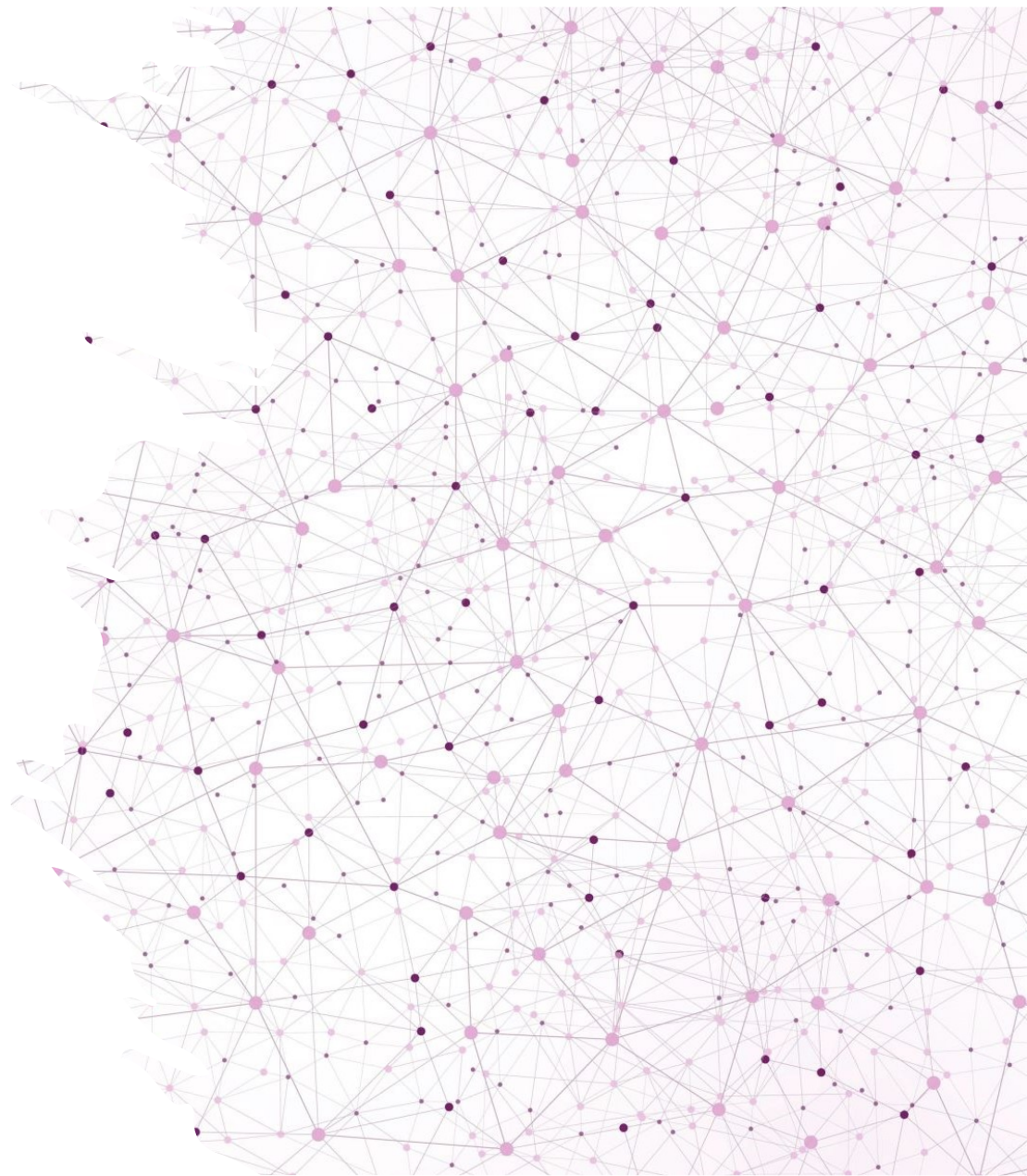
11. Annexes.

- Slides du Power point développant le postulat de Mmes Aline CALOZ et Diane CASPANI-THURRE intitulé : « Pour un Prix du Vivre-ensemble ? ».
- Slides du Power point développant le postulat de M. David CARDOSO et Mme Caroline DAYEN intitulé : « MobiChablais, quelle suite? ».
- Slides du Power de réponse au postulat de Mme Chantal COPPEX nommé : « Amélioration des canaux de communication de la Ville ».

Pour un « Prix du Vivre-ensemble »

Développement du postulat déposé le 20 mars 2023
par Aline Caloz & Diane Caspani-Thurre

Pour les Groupes PS et Gauche Citoyenne & PLR



Un Prix du Vivre-ensemble



Objectif : soutenir et mettre en valeur tous types d'organisations qui œuvrent en faveur du vivre-ensemble



Le «vivre-ensemble» au sens large : toutes sortes d'initiatives qui améliorent la qualité de vie individuelle et collective à Monthey, en étant accessibles à toute la population ou adressées à une population spécifique



Le Vivre-ensemble

- Toutes sortes d'activités socio-culturelles qui permettent des moments de convivialité et rassemblent la population montheysanne pour renforcer la cohésion sociale
- Activités et projets qui contribuent au bien-être individuel et permettent de renforcer les liens interculturels et intergénérationnels
- Organisations qui soutiennent des personnes en difficultés économiques et/ou sociales
- Les initiatives en faveur de la durabilité et de la protection de l'environnement



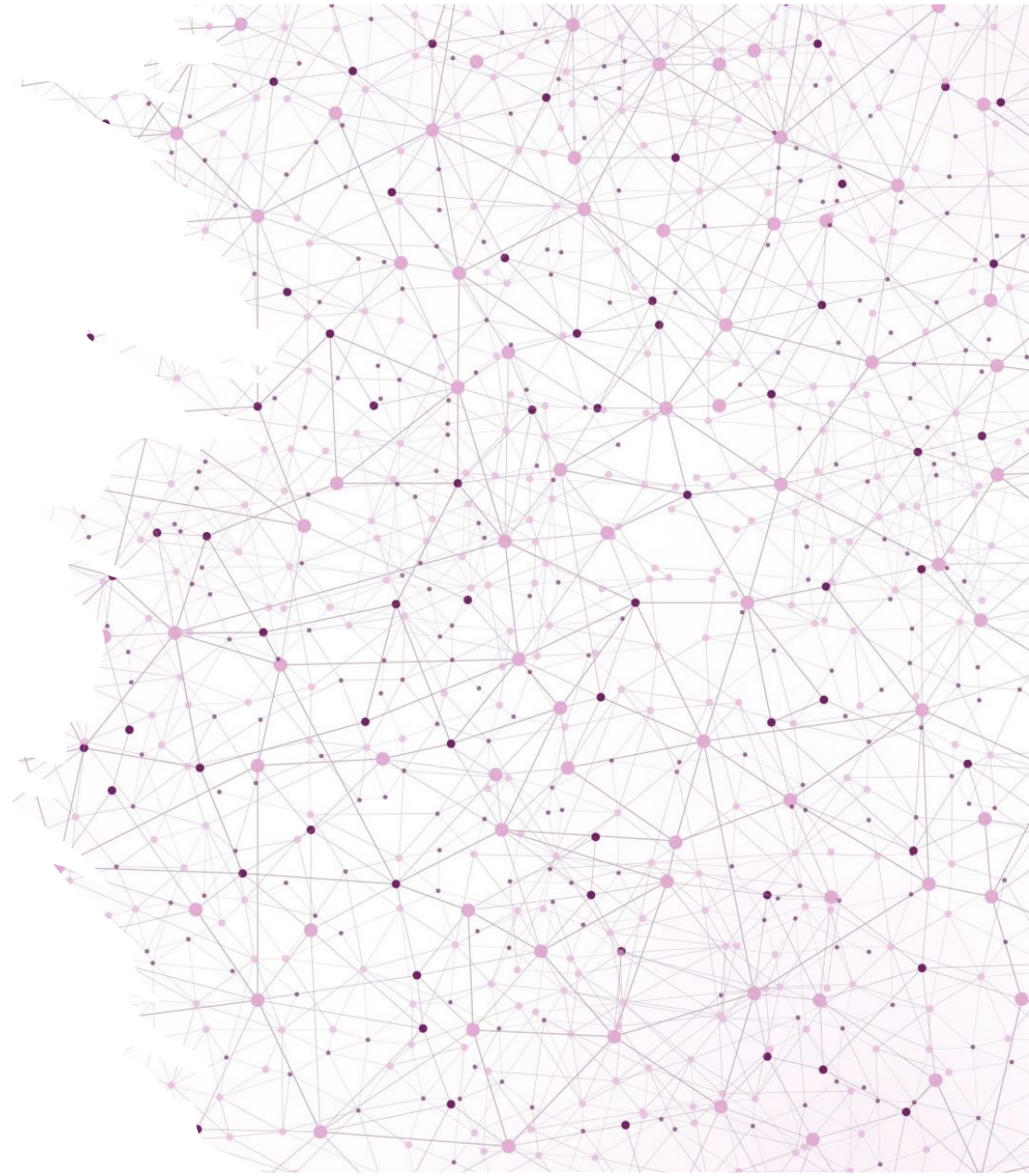


Un Prix pour soutenir et valoriser

- Rôle crucial des associations et d'autres formes d'engagement social et citoyen pour une ville vivante et inclusive
- Double objectif :
 - Soutien financier
 - Récompense symbolique : valoriser et visibiliser



Merci pour votre
attention !



Postulat “MobiChablais, quelle suite ?”

David Cardoso – PLR Monthey-Choëx

Point de situation



Service en développement constant depuis son lancement



Problématiques à cause d'une évolution trop rapide



Pérénisation en cours

Besoins des usagers et vision à long-terme



Que pensent les usagers ? Que veulent-ils ?



Importance d'anticiper l'avenir



Mettre les usagers et les parties prenantes au coeur du développement

Développement fonctionnel

Développement systémique

Développement fonctionnel



Comment le service doit fonctionner ?



Exemple de l'application :

Disponible qu'en français

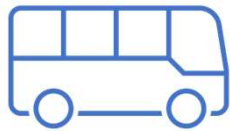
Délai de réservation

Réservation non-flexible



**Retour des usagers sur ce qui doit
être fait ou améliorer**

Développement systémique



But à terme de MobiChablais
→ transfert modal ?



Cadences ? Parcours ?



Urbanisme de la ville

Pertinence du postulat - Conclusion

Plus de crédibilité et de légitimité pour les décisions politiques

Un projet pour et par les citoyennes et citoyens

Développement serein dans un monde à flux tendu

Un projet avec une vision est un projet stable

Apprendre de nos erreurs pour améliorer l'avenir

Points clés du postulat



Une étude des besoins des usagers et de leur perception actuelle du service



Une analyse systémique de MobiChablais sur le territoire de la commune de Monthey afin d'identifier et d'anticiper les aménagements urbains et les points de basculement



Un plan de planification et une vision à moyen-long terme de la mobilité montheysanne qui se base sur les points précédents

Réponse au postulat / amélioration des canaux de communication →

mai. 2023



Etat des lieux

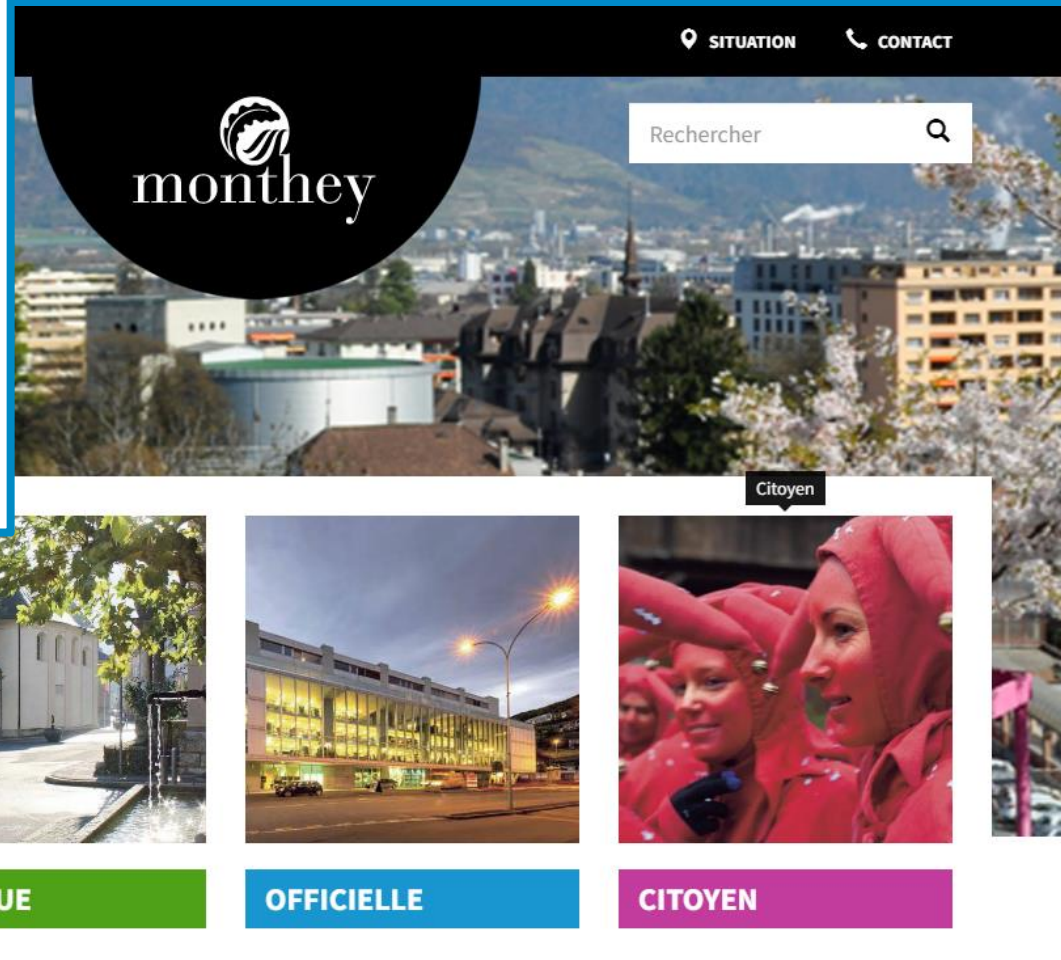
- **L'image de la ville découle des actions qui y sont menées**
 - Celles-ci sont décidées ou validées par le Conseil municipal.
 - Elles sont mises en œuvre par les services, qui par leurs prestations aux citoyens, contribuent chacun à l'image de la ville.
 - Elles sont communiquées par les services auprès de leur public cibles.
 - Elles sont communiquées par la cellule communication qui valorise ces actions auprès de la population et la presse et qui harmonise et organise les messages.
- **L'image de la ville est construite par les messages positifs véhiculés dans les communication et l'imagerie qui les accompagnent.**



Site internet

- Lieu privilégié des recherches d'information, accessibles en tout temps.
- Inclut guichet virtuel.
- Efforts réalisés sur la publication régulière d'actualités.

Un projet de refonte et de modernisation du site internet est en cours, pour une réalisation en 2024.



Application mobile

- Depuis octobre 2019.
- Outil privilégié pour l'information (push) notamment en cas d'urgence.

Campagne destinée à favoriser son téléchargement auprès des nouveaux arrivants, sur le Monthey ma ville (4^{ème} de couverture) et les panneaux d'affichages.

Visuels et fonctionnalités adaptés parallèlement au projet de refonte du site internet.



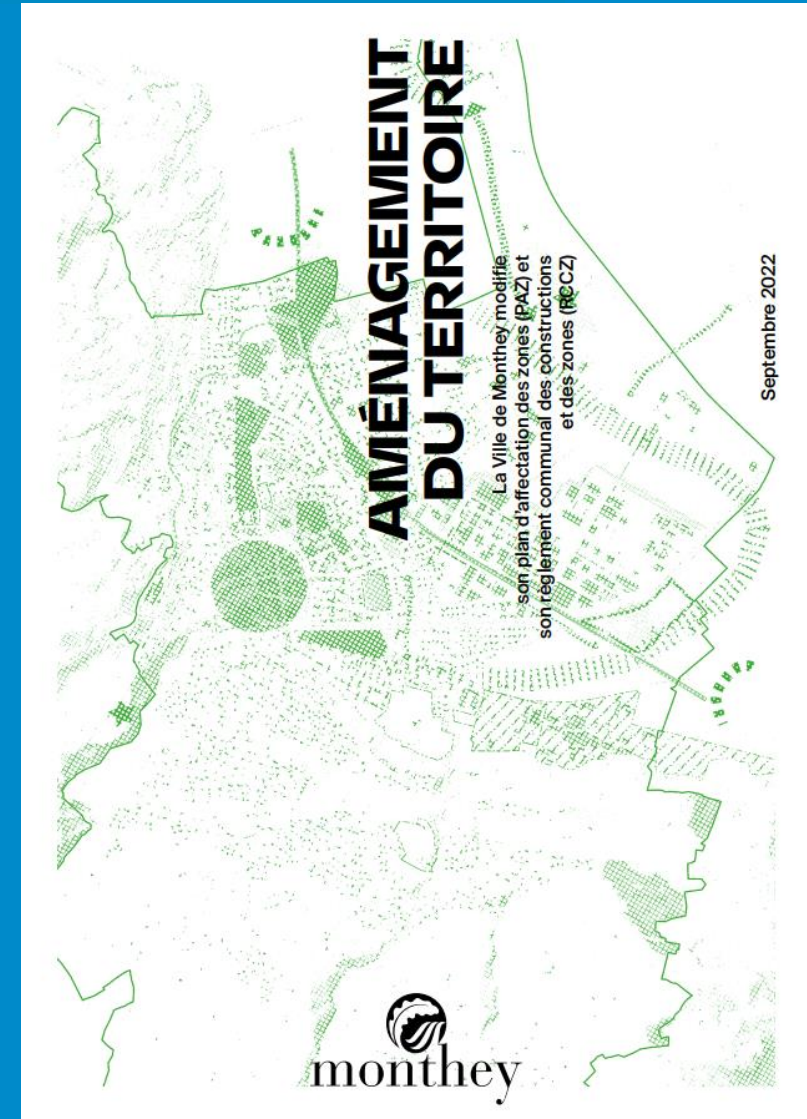
Monthey ma ville

- Communication papier, tout-ménages.
- 3 publications par années.
- Nouvelle maquette depuis mars 2023. 16 pages au lieu de 12 pages.



Tous-ménages

- Communication papier pour les grands projets ou les événements particuliers (projet territoire, fusion, moustique tigre, événements Monthey Tourisme).
- Ciblés pour des questions environnementales et économiques.



Panneaux d'information

- Information tous publics, sur sites.
- Accompagne les chantiers (ex. centre-ville) et grands projets de la ville (ex. Mabillon) par un message positif.

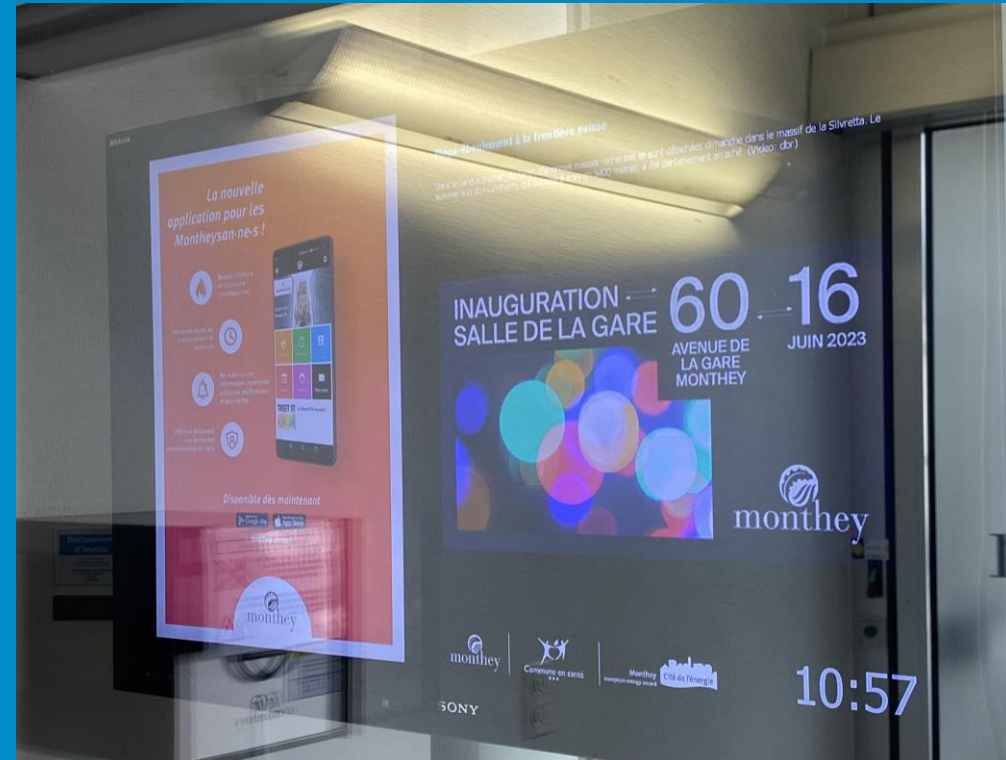


Ancien théâtre puis salle municipale de la Ville de Monthey, la salle de la Gare est ancrée dans la tradition culturelle est sociale de la commune depuis sa construction au début du XX^e siècle. Elle profite aujourd'hui d'une rénovation et d'une réaffectation.



Écrans d'accueil

- Situés aux entrées de ville et dans le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville
- Alternative gratuite à l'affichage public.



LinkedIn

- Depuis décembre 2020.
- 1'552 abonnés, sans publicité (état au 13.06.23).
- A permis une incursion sur les réseaux sociaux, dans un cadre qui nécessite peu de modération.
- Plus-value en termes de recrutement avec la diffusion des offres d'emploi.

Ville de Monthey
Ville astucieuse!
Administration publique · Monthey 1, Valais · 1 499 abonnés

Fabien et 34 autres relations travaillent ici · 56 employés

Envoyer un message Suivi Plus

Accueil Mon entreprise À propos **Posts** Emplois Personnes Plus

Tous Images Vidéos Articles Documents Publicités

Classer par : Pertinence

Ville de Monthey
1 499 abonnés
10 h · Modifié ·

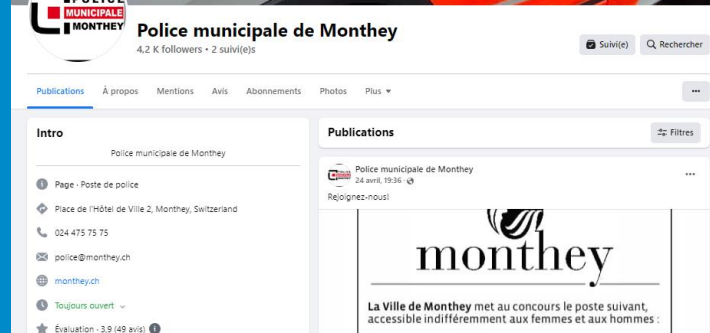
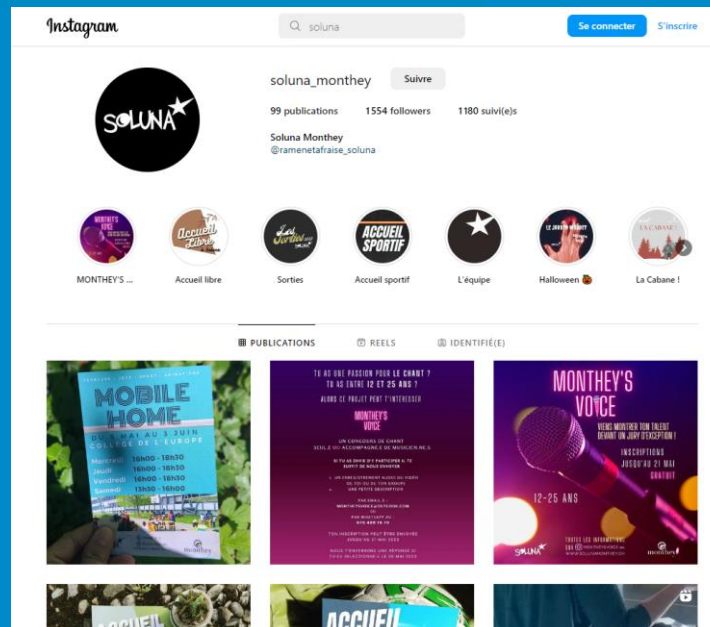
Informar, amuser, éveiller la curiosité des grands et des petits: l'illustratrice montheyssanne Cassandre Tornay, récompensée par le prestigieux Prix Töpffer en 2021, a réalisé une série d'illustrations qui revisitent les grandes lignes du chantier ...voir plus



Facebook / Instagram

- Pages existantes auprès de différents services qui communiquent auprès de leur publics cibles.
- Parfois utilisées par la cellule communication pour diffuser de l'information officielle (événements, projets spéciaux, sécurité)
 - Monthey Tourisme
 - Police municipale / CSI Chablais-VS
 - Service culturel (Médiathèque, Crochetan et Pont Rouge)
 - Service sports, jeunesse et intégration

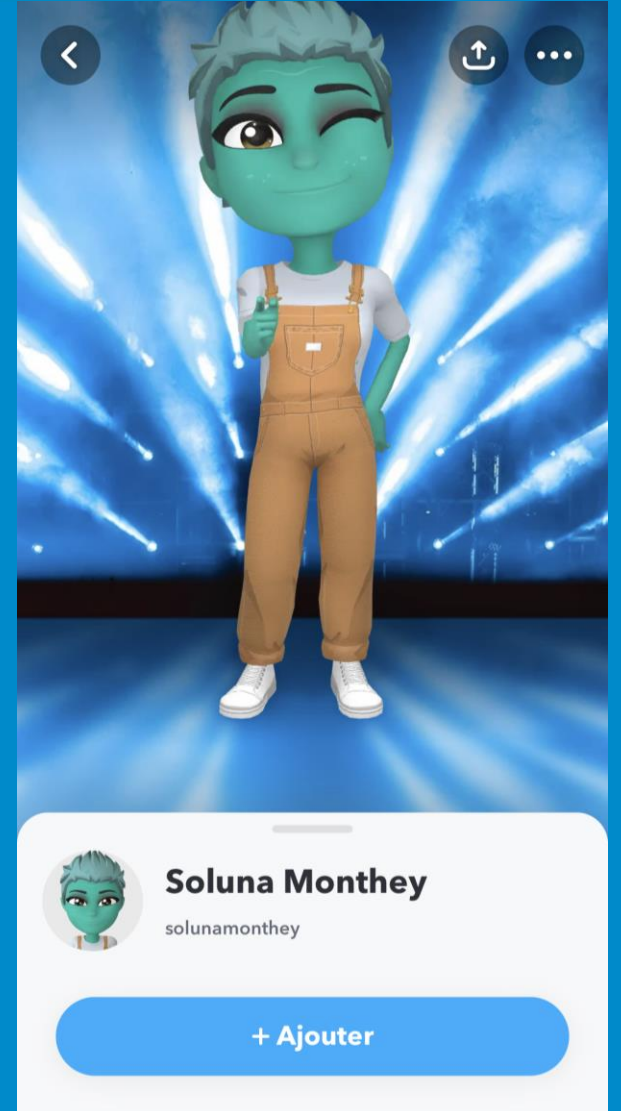
Projet de créer des comptes officiels pour la Ville → leur gestion et l'important travail de création de contenu et de médiation nécessitent des ressources humaines et financières.



Tik Tok / Snap Chat

- En phase d'essai au Théâtre du Crochetan
- Utilisé par Soluna.

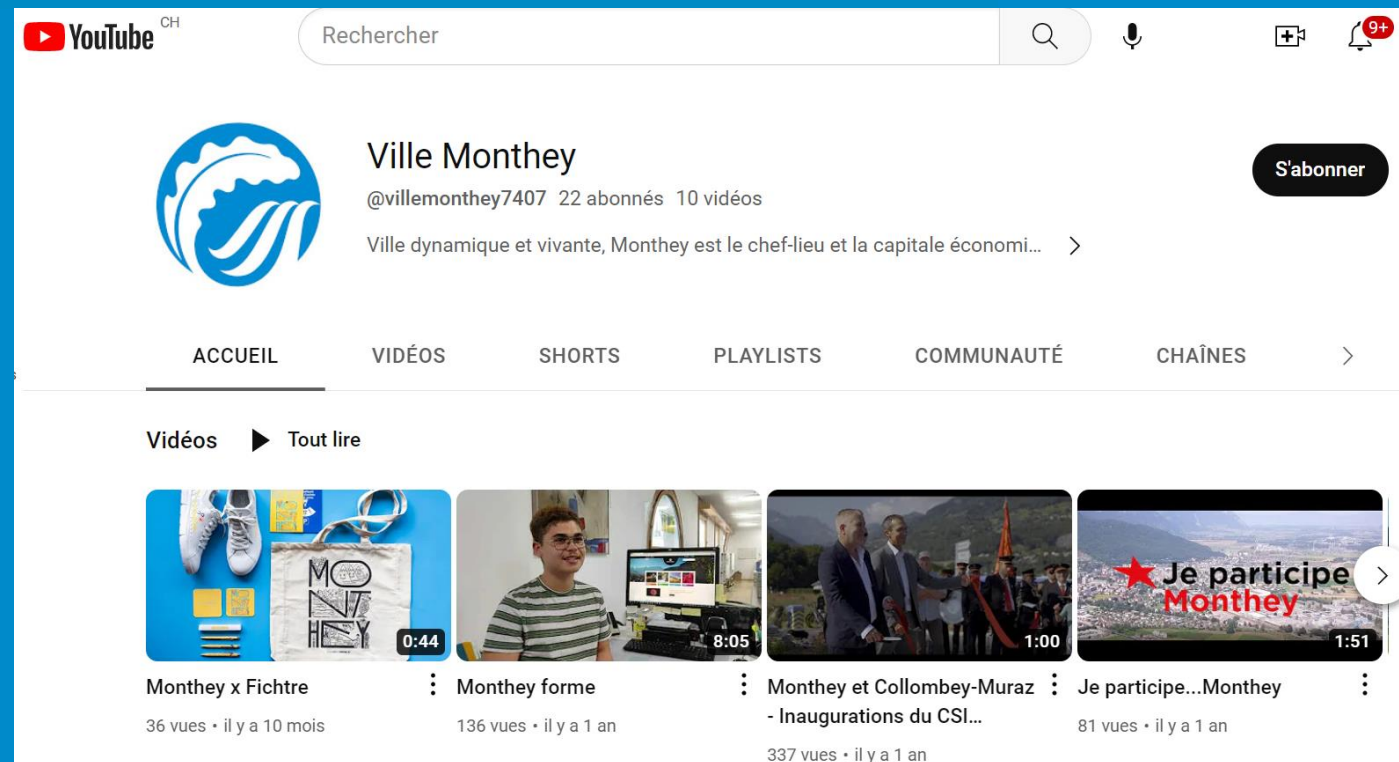
Pas d'intention pour la Ville de communiquer sur ces réseaux sociaux à l'heure actuelle.



Chaîne Youtube

- Travail en cours de création de capsules vidéos pour les projets particuliers de la ville.

Projet de réaliser une nouvelle vidéo de présentation de la ville.



The screenshot shows the YouTube channel page for 'Ville Monthey'. The channel name is 'Ville Monthey' with the handle '@villemonthey7407', 22 subscribers, and 10 videos. The bio states 'Ville dynamique et vivante, Monthey est le chef-lieu et la capitale économi...'. The navigation tabs include ACCUEIL, VIDÉOS, SHORTS, PLAYLISTS, COMMUNAUTÉ, and CHAÎNES. The video list features four videos:

Vidéo	Thème	Vues	Temps
Monthey x Fichtre	36 vues • il y a 10 mois	0:44	
Monthey forme	136 vues • il y a 1 an	8:05	
Monthey et Collombey-Muraz - Inaugurations du CSI...	337 vues • il y a 1 an	1:00	
Je participe...Monthey	81 vues • il y a 1 an	1:51	

Séances d'information

- Permettent de présenter les grands projets (révision du PAZ/RCCZ, AOMC2030, Zone sports et rencontres du Verney, Casa Nova...)
- Favorisent le dialogue entre la population et les autorités.
- Permettent de sonder l'opinion publique sur le projet en lui-même ou des projets connexes, et d'en prendre compte dans certains cas de figure.

Projet d'organiser des rencontres ponctuelles avec les autorités dans le cadre de la grille des programmes de la future Casa Nova.



Événements portes-ouvertes

- Permettent de présenter les grands projets, réalisations et infrastructures de la ville (caserne, route d'accès nord, bâtiment technique, journée futurs en tous genres...)
- Permettent de familiariser la population avec le fonctionnement des services.
- Créés un lien de proximité entre la population et les services.
- Participent à la bonne image de la Ville.



Presse

- Articles et sujets permettent d'informer la population par d'autres vecteurs que les canaux officiels de la commune.
- Offrent une visibilité aux projets de la ville et participent à l'image de la ville, également en dehors des frontières communales.

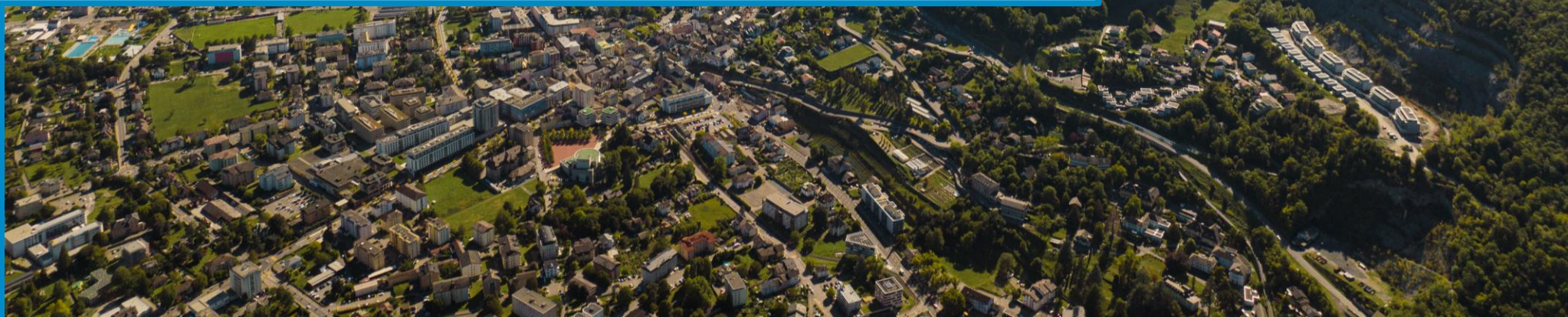
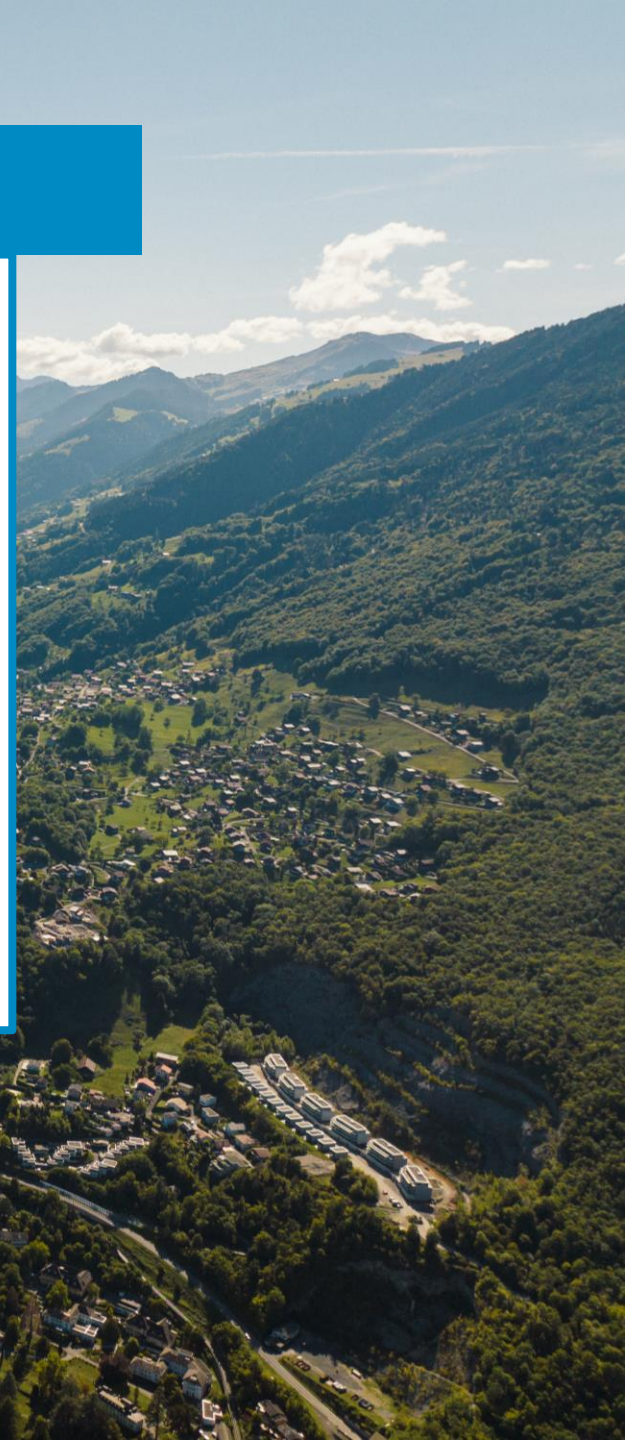


Publicité – soutien aux manifestations

- Diffuse la « marque », au travers la présence et le soutien dans diverses manifestations ou projets.
- Participe à 'image de marque de la ville.
- Permet d'identifier la vision de la ville et ses ambitions.

Conclusion

- **Canaux de communication variés.**
- **Communication officielle de la cellule communication complétée par les communications ciblées des services de la ville.**
- **Développements réalisés**
 - Nouvelle maquette du Monthey ma ville.
 - Actualités régulières sur monthey.ch.
 - Communication croisée avec les réseaux sociaux des services.
 - Utilisation systématique des écrans d'entrée de ville.
 - Collaborations avec des artistes (Fichtre, Cassandre Tornay) pour des communications originales et visuelles valorisantes.
 - monthey-energies.ch
 - LinkedIn.
 - Capsules vidéos.



Conclusion

- **Développements imaginés – selon ressources humaines et financières**
 - Nouveau site internet.
 - Nouvelle vidéo de présentation de la Ville.
 - Rencontres périodiques autorités-population à la Casa Nova.
 - Développement des capsules vidéo.
 - Création d'un site sur le projet territoire de la ville.
 - Pages Facebook et Instagram officielles.

